



Engagé par nature !



TOURAINE - VAL DE LOIRE

Suivi des populations d'oiseaux

et des pratiques agricoles en Basse Vallée de la Vienne et de l'Indre



Rapport de synthèse – Saison d'animation 2020/2021

Septembre 2021



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I- Suivi du Rôle des genêts	2
Méthodologie.....	2
a) Principe et objectif.....	2
b) Zone d'étude	2
c) Période de recensement.....	3
d) Définition des cantons	4
Résultats des prospections.....	4
a) Notes sur les conditions climatiques du printemps 2021	4
b) Chronologie de cantonnement	5
Suivi des fauches et de la reproduction.....	6
a) Principe et objectif.....	6
b) Résultats du suivi	7
II - Suivi du Tarier des prés en vallée de la Vienne	7
Contexte et objectifs du programme	7
a) Statut du Tarier des prés en vallée de la Vienne.....	7
b) Justification scientifique du projet.....	8
Zone d'étude et espèce cible	8
Matériel et méthode.....	9
Déroulement d'une session de lecture de bagues gravées	9
Résultats	10
Contrôle des Tariers des prés bagués	10
Interprétation des données de suivi	11
a) Taille de la population locale	11
b) Succès reproducteur et productivité des couples nicheurs.....	12
c) Fidélité au site de reproduction	13
d) Déplacements des individus au cours de la saison	14
e) Informations sur la longévité	14
Bilan du programme	16
III - Suivi du Courlis cendré en vallée de la Vienne	18
IV- Etat des populations d'oiseaux prairiaux en vallée de la Vienne.....	19
V - SUIVI DES OISEAUX MIGRATEURS ET HIVERNANTS	20
VI - Suivi des pratiques agricoles	22
Animation du dispositif agro-environnemental	22
a) Démarchage et rencontre des exploitants locaux	22
b) Elaboration des diagnostics environnementaux.....	22
c) Positionnement des zones de mises en défens	23
Suivi de la fenaison	25
VII - Mise en œuvre du dispositif LISEA « mesure d'urgence »	28
VII - Conclusion.....	29



TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Exploitant lors des fauches.....	1
Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne (au sud) et de l'Indre (au nord) <i>Source : DREAL Centre Val de Loire</i>	3
Figure 3 : Localisation des zones prioritaires sur le site Natura 2000, secteur Vallée de la Vienne	4
Figure 4: Localisation des parcelles ayant bénéficiées d'un suivi de fauche en 2021	6
Figure 5 : Localisation des secteurs prairiaux favorables au Tarier des prés en Vallée de la Vienne	9
Figure 6 : Observation des Tariers des prés sur la Prée et la Canche 2021	10
Figure 7 : Localisation des couples de Tariers des prés au cours de la saison 2021 sur le secteur de La Prée et de la Canche.....	11
Figure 8 : Evolution de la population de Tariers des prés sur La Prée et La Canche depuis 2011	12
Figure 9 : Carte des territoire de Tarier des prés sur la Prée entre 2018 et 2021	13
Figure 10 : Carte des territoire de Tarier des prés sur la Canche entre 2018 et 2021.....	14
Figure 11 : Tarier des prés bagué RS, observé en 2021	16
Figure 12: Localisation de la zone de nidification du Courlis cendré sur la Prée	18
Figure 13 : Graphique d'évolutions des populations des passereaux inféodés aux prairies sur la Vallée de la Vienne.....	19
Figure 14 : Localisation des parcelles engagées en MAEc et zones de mise en défens sur La Prée	24
Figure 15 : Localisation des parcelles engagées en MAEc et zones de mise en défens sur La Canche.	24
Figure 16 : Graphique de progression des surfaces fauchées (exemple de la Prée en 2021)	25
Figure 17 : Evolution de la DF50 depuis 22 ans.....	26
Figure 18 : Progression des parcelles fauchées sur La Prée en 2021	26
Figure 19 : Progression des parcelles fauchées sur La Canche en 2021	27
Figure 20 : Carte des parcelles fauchées avec une barre d'effarouchement.....	27
Figure 21 : Localisation de la zone de défens découlant de la Mesure d'Urgence	28



TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Densité de couple/ha de Tarier des prés sur la Canche et la Prée	12
Tableau 2 : Longévité des individus bagués sur le site depuis 2014	15
Tableau 3 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur la ZPS en 2021.....	21
Tableau 4 : Liste des MAEc éligibles sur la zone Natura 2000 de BVVI au 1 ^{er} juin 2021	22
Tableau 5 : synthèse des engagements en Mesure d'Urgence 2020.....	28

INTRODUCTION

Le présent document établit la synthèse des suivis scientifiques et agricoles menés par le CPIE Touraine – Val de Loire au cours de la saison d’animation 2020-2021 sur le site Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l’Indre », réalisés avec le soutien financier de la DREAL Centre Val de Loire.

Les suivis scientifiques menés par le CPIE portent sur la population nicheuse relictuelle de Râle des genêts, ainsi que sur le Tarier des prés et plus largement sur la communauté d’oiseaux patrimoniaux inféodés aux prairies de fauches alluviales de la Vallée de la Vienne. Un effort de prospection important a été fourni durant la saison de reproduction du Râle afin de cerner les éléments de la biologie (chronologie de reproduction) en vallée de la Vienne (dernier bastion où la reproduction est maintenue avec certitude actuellement sur le site Natura 2000) et parvenir à localiser avec précision les cantonnements de mâles chanteurs. La réalisation de cette étape est nécessaire au bon déroulement des actions de sensibilisation menées auprès des usagers du site (essentiellement des exploitants agricoles), et indispensable à la mise en œuvre du dispositif agro-environnemental sur le site Natura 2000. Ces suivis ont également facilité la mise en place d’une mesure d’urgence visant à préserver des zones refuges complémentaires sur les cantons de Râles établis au sein de la ZPS, avec le soutien de la DREAL Centre Val de Loire.

Les suivis agricoles portent en premier lieu sur les activités de fauche menées au sein de la ZPS : la relation de confiance établie depuis plusieurs années entre les exploitants locaux et le CPIE permet de mener à bien des actions de suivi lors de la fauche des prairies, avec pour objectifs d’estimer la réussite de la reproduction du Râle, de sauver les jeunes lors de la fauche et d’engager la profession agricole dans une démarche de préservation des espèces prairiales. Ce travail de terrain s’accompagne en amont d’un démarchage et d’une assistance scientifique et technique du CPIE auprès des exploitants pour le choix des MAEc et la réalisation de diagnostics environnementaux individualisés qui permettent annuellement de s’adapter au cantonnement des mâles chanteurs.



Figure 1 : Exploitant lors des fauches



I- SUIVI DU RALE DES GENETS

Méthodologie

a) Principe et objectif

Sur la Basse Vallée de la Vienne, le Râle des genêts est une espèce suivie annuellement depuis 1995 par le CPIE Touraine – Val de Loire, selon une méthodologie découlant de celle utilisée lors des enquêtes de recensement national de l'espèce (cf. par exemple DECEUNINCK, 2000).

En raison des mœurs discrètes de l'espèce, le dénombrement des populations nicheuses ne s'effectue qu'à travers le recensement des mâles chanteurs plus facile à contacter. Les études conduites sur cette espèce par **radio-tracking** démontrent que les femelles ne chantent habituellement pas en conditions naturelles, et qu'en moyenne le nombre des mâles chanteurs est proche du nombre de femelles reproductrices.



Râle des genêts © L-M Préau

Le protocole de suivi de l'espèce est calqué sur la méthodologie de dénombrement des mâles chanteurs élaborée dans le cadre des différentes enquêtes nationales. La présente étude a néanmoins pour objectif d'aller au-delà du simple dénombrement des mâles chanteurs, et s'assimile davantage à un suivi complet des cantonnements à des fins scientifiques et opérationnelles (localisation précise à la parcelle des mâles chanteurs en vue de cibler le suivi des fauches avec les agriculteurs concernés...). Ainsi, le nombre de sorties et l'effort de prospection sont particulièrement importants dans la Basse Vallée de la Vienne depuis plusieurs années, et se sont même accrus depuis le déclin marqué de l'espèce sur la zone.

b) Zone d'étude

Les prospections menées lors de la saison de reproduction 2021 ont été orientées en priorité sur les zones considérées comme favorables au Râle des genêts au sein du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (Figure 2 et Figure 3) : les vastes prairies de fauche alluviales situées près de la confluence, sur La Prée et La Canche. En outre, les recherches complémentaires de mâles chanteurs sur des secteurs périphériques et d'anciennes zones favorables à l'espèce (Val de l'Indre notamment, ou un mâle a été contacté pour la première fois en 12 ans par le CPIE en 2015, puis observé nicheur en 2016) ont été réalisées. Dans le cadre d'un essai de comptage concerté au niveau national, une première soirée a été effectuée le **7 mai**, et une deuxième lors de la soirée « générale » le **7 juin**. Le second comptage national concerté a eu lieu le 4 juin, mais les conditions météorologiques n'étaient pas favorables pour le secteur des BVVI.



c) Période de recensement

Les recensements nocturnes du Rôle des genêts se sont effectués essentiellement entre la **deuxième quinzaine d'avril et la fin du mois de juin**. Le protocole de recensement autorise l'utilisation de la repasse (émission du chant d'un mâle *via* hautparleur ou enceinte portable) en début de saison afin de stimuler les chanteurs isolés. Néanmoins, l'utilisation répétée de cette pratique peut amener un risque de décantonnement chez certains oiseaux et doit donc être pratiquée avec parcimonie.

Les recherches s'effectuent en fin de soirée/début de nuit (au moins 100 minutes après le coucher du soleil), et par temps favorable (températures douces, vent nul ou faible, idéalement pas de précipitation). L'ensemble des secteurs étudiés est parcouru à vitesse lente (à pied ou en voiture), et des arrêts sont effectués à des points d'écoutes stratégiques afin de contacter les chanteurs et de trianguler leur position dans la mesure du possible pour obtenir une localisation précise des individus entendus.

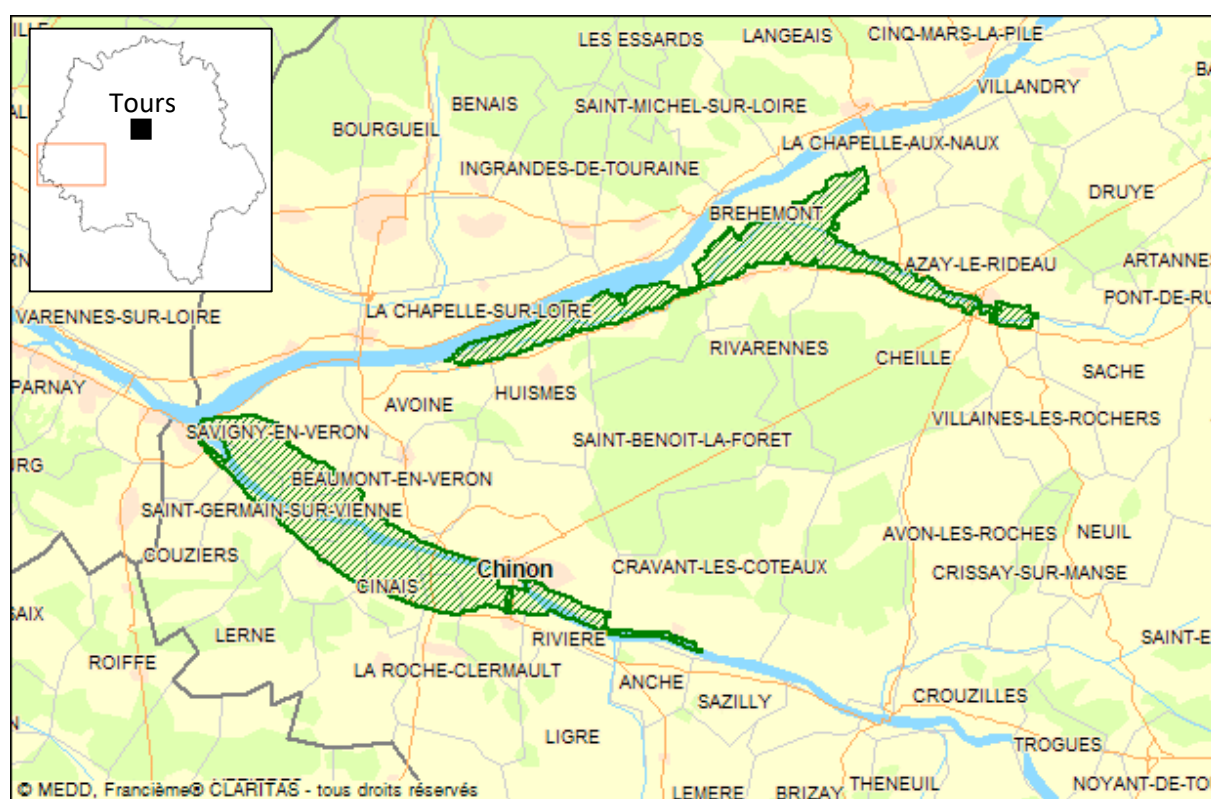


Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne (au sud) et de l'Indre (au nord)

Source : DREAL Centre Val de Loire

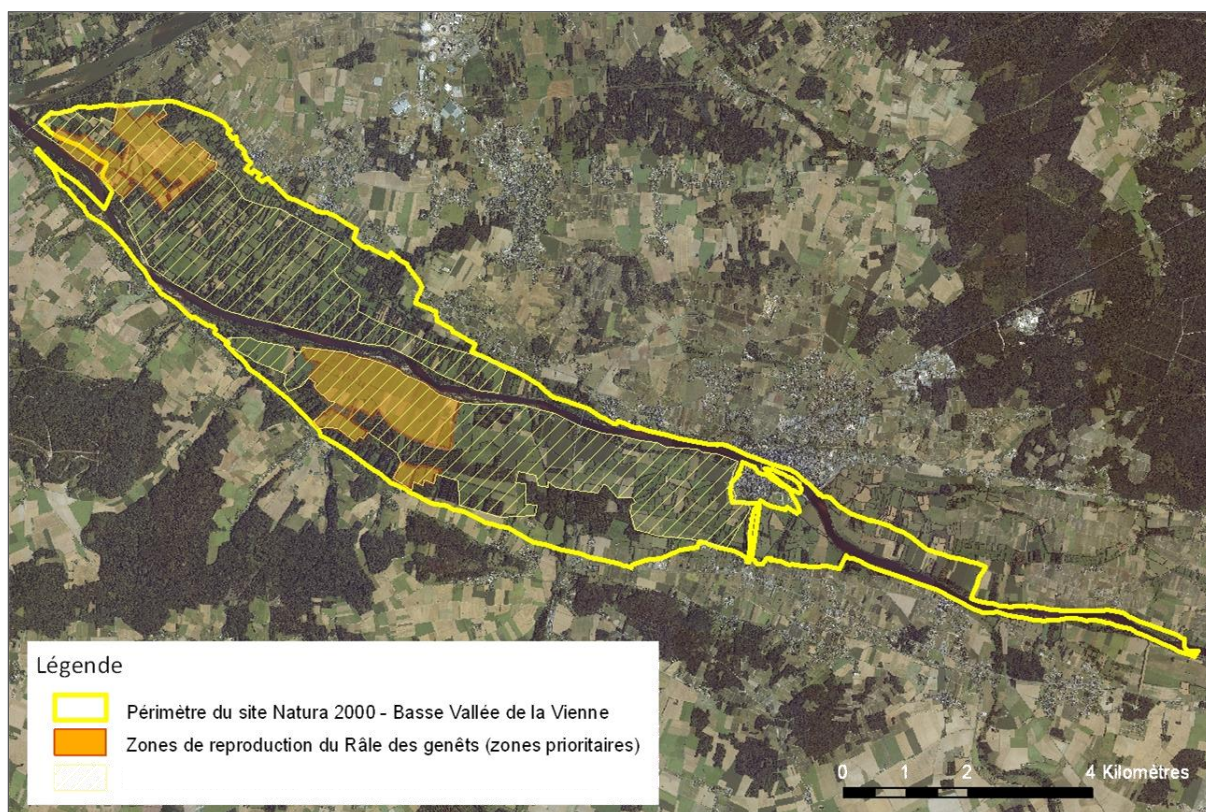


Figure 3 : Localisation des zones prioritaires sur le site Natura 2000, secteur Vallée de la Vienne

En 2021, les prospections nocturnes ont débuté dès le 19 avril afin de contacter les premiers mâles chanteurs dans les zones dites « prioritaires » ayant conservé une activité de reproduction avérée :

- **Le secteur dit de « La Canche » au nord de la Vienne,**
- **Le secteur dit de « La Prée » au sud de la Vienne.**

d) Définition des cantons

Les données de mâles chanteurs collectées à chaque prospection sont consignées sur des fonds cartographiques (photos aériennes) avec parcellaire, et saisies sous SIG. Le cumul des données permet, en fin de saison, d'identifier le territoire théorique utilisé par chaque mâle chanteur. C'est généralement à l'intérieur de ce canton qu'a lieu la construction du nid et la ponte (BROYER, 2000).

Résultats des prospections

a) Notes sur les conditions climatiques du printemps 2021

Après un mois d'avril plutôt clément avec des températures élevées pour la période et une faible pluviométrie, les mois de mai et de juin ont été particulièrement frais et pluvieux, avec des orages violents qui ont ponctué cette période cruciale pour l'installations des nichées. Ensuite, ce mauvais temps a perduré au mois de juillet, et les pluies régulières ont engendré une crue survenue le 14 juillet, inondant particulièrement le secteur de la Canche.



b) Chronologie de cantonnement

• Pour le secteur de La Prée

Pour 2021, la première prospection s'est déroulée le 19 avril sans entendre aucun râle. En moyenne, la date de contact du 1^{er} individu sur ce secteur se situe au 22 avril. Cette année, aucun individu n'a été contacté sur La Prée lors des prospections nocturnes. Cependant, un naturaliste a affirmé avoir entendu un individu chanter le 30 avril, entre 6 et 7 heures du matin. A la suite de cette information, des prospections matinales ont été réalisées à partir du 5 mai. Ce même jour, un individu a répondu à la repasse mais ce sera le dernier contact de Râle des genêts de la saison. L'individu contacté était probablement **un oiseau en halte migratoire**.

• Pour le secteur de la Canche

A l'image du secteur de La Prée, La Canche n'a pas accueilli de nichée de Râle cette année. Après 2019, l'année 2021 signe la deuxième année d'absence de râle des Genêts sur les basses vallées de la Vienne. Le 18 mai, un agent de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a réalisé un comptage du Râle des genêts. Il semblerait qu'il ait entendu un Râle chanter à la Canche aux alentours de 10h du matin. Cette donnée n'est pas sûre car un bénévole naturaliste semblait prospecter à la repasse ce jour même. Il est possible que le Râle entendu ait en fait été la diffusion de son chant par une enceinte.

• Pour le secteur de l'Indre

Pour le secteur de la Vallée de l'Indre, ou un cas de reproduction a pu être constaté en 2016 à deux reprises par un bénévole, aucun râle n'a été entendu ou observé en 2021, lors des deux comptages concertés, du 7 mai et du 7 juin.

• Compte participatif étendu

Un comptage « Géné'Râle » a été organisé le 7 juin 2021. Ce comptage concerté organisé annuellement par le CPIE, précédé d'un temps convivial, consiste à prospecter l'ensemble des cinq zones prioritaires, ainsi que le secteur prairial de Chinon, et éventuellement les zones favorables hors ZPS. Cette sortie n'a pas permis de détecter de nouveaux râles sur le secteur étendu,

- **La Canche et bocage du Véron** : Bruno LESAGE (OFB)
- **La Prée** : Olivier RIQUET (PNR LAT)
- **Val de l'Indre sur zones prioritaires** : Camille HOGUE (CPIE TVL), Lucas BESNIER (CPIE TVL)
- **Secteur de Chinon et prairies St Mexme** : Mathis PRIOUL (CPIE TVL), Alexis PARRET (CPIE TVL), Elzéar MULOT (LPO 37)
- **Parc de Richelieu** : Clément Coroller (CPIE TVL)
- **Les prairies le long de la Veude à Anché** : Mathis PRIOUL (CPIE TVL), Alexis PARRET (CPIE TVL), Elzéar MULOT (LPO 37)



Suivi des fauches et de la reproduction

a) Principe et objectif

Malgré une absence de mâle chanteur de Rôle des Genêts sur la Prée et la Canche, deux suivis de fauche ont été réalisés. Ces derniers ont eu lieu sur le secteur de la Prée, notamment sur une parcelle à proximité de l'emplacement du Rôle des genêts entendu le 30 avril et le 5 mai 2021. Une autre fauche a été suivie sur la partie ouest de la Prée, sur une parcelle où un Courlis cendré a montré des signes d'inquiétudes, laissant supposer la présence de jeunes individus.

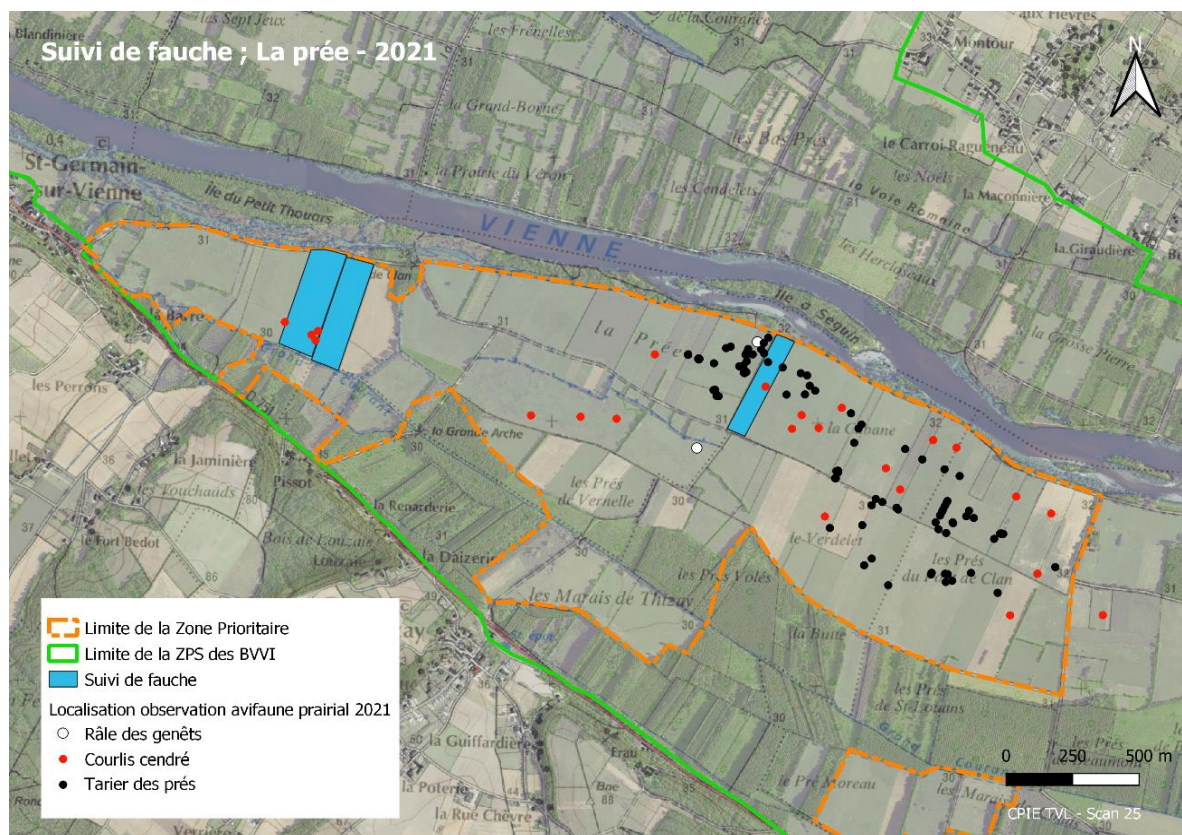


Figure 4: Localisation des parcelles ayant bénéficiées d'un suivi de fauche en 2021

Le suivi des fauches a pour but :

- **Rencontrer les agriculteurs et les rendre acteurs dans la préservation des oiseaux,**
- **Confirmer ou non la reproduction de l'espèce par observations de jeunes,**
- **Etablir une chronologie de reproduction en âgeant les jeunes vus,**
- **Sauver le maximum d'individus (jeunes et adultes) au moment des fauches,**
- **Sensibiliser les exploitants à des pratiques de fauche respectueuses des oiseaux.**

Le suivi de fauche est lié au calendrier de fenaison, puisqu'il s'agit de contacter les exploitants dont les parcelles se trouvent à proximité des places de chant recensées au préalable, afin d'obtenir la date à laquelle elles vont être fauchées, lorsqu'aucune zone de défens n'a pu être mise en place. Une fois sur place, l'objectif est tout d'abord de sensibiliser l'exploitant aux pratiques de fauche limitant les risques de mortalité pour la faune (fauche centrifuge, fauche en planches, ralentissement de la vitesse de fauche lors du détournement, de la coupe dans le milieu de la parcelle et de la dernière bande).



L'autre partie de la mission consiste à détecter les individus fuyant la faucheuse et, dans la mesure du possible, de les âger. Si nécessaire, les jeunes seront déplacés vers des bandes refuges et des zones où la fauche est retardée, voire exempte de fauche grâce à la mise en défens et les MAEc. L'objectif de ce suivi est de permettre une meilleure survie des jeunes et d'augmenter ainsi le succès de reproduction de l'espèce, élément-clé de la pérennisation de la population locale. Les suivis des fauches ont un fort impact positif sur les participants, et permettent aux agriculteurs (nouveaux et anciens) de se sentir acteurs de la préservation de l'oiseau.

b) Résultats du suivi

Les deux suivis de fauche n'ont pas permis de détecter de Rôle des genêts adultes ou de poussins. Concernant le Courlis cendré, les adultes ont été observés en alarme au-dessus de la parcelle et en périphérie. Une recherche d'éventuels poussins après la fauche a été effectuée, mais cette dernière a été infructueuse.

II - SUIVI DU TARIER DES PRES EN VALLEE DE LA VIENNE

Contexte et objectifs du programme

a) Statut du Tarier des prés en vallée de la Vienne

Le Tarier des prés fait partie des passereaux nicheurs les plus menacés de France. Il a subi un fort déclin en France entre 2001 et 2019 de l'ordre de -60% sur la période considérée (données STOC - MNHN). À l'instar du Rôle des genêts, le Tarier des prés est une espèce nicheuse très rare en région Centre - Val de Loire et considérée « en Danger Critique » sur la Liste Rouge régionale (DREAL, 2013), au même niveau que le Rôle des Genêts. Les effectifs reproducteurs régionaux se concentrent sur la portion aval de la Vallée de la Vienne et occasionnellement sur quelques rares ensembles de prairies alluviales du Loir-et-Cher et de l'Indre. Ce petit passereau migrateur parvient sur ses sites de reproduction à partir de la mi-avril, date à laquelle la plupart des mâles territoriaux se montrent très démonstratifs et chantent en utilisant plusieurs postes de chant au sommet de la végétation. Très sensible aux fauches précoces, le statut de l'espèce demeure critique sur la vallée de la Vienne. Avant 2014, aucune étude spécifique ne permettait actuellement de préciser la tendance d'évolution de la population locale, ni à l'échelle de régionale.

Sur cette ZPS, l'espèce occupe deux ensembles prairiaux distincts, correspondant aux zones prioritaires de La Prée et de La Canche (plus observé sur le val de l'Indre depuis des années). On estimait, d'après les suivis réalisés en 2011, à environ une quarantaine de couple la taille de la population. Au même titre que le Rôle des Genêts et que les autres oiseaux prairiaux (Bruant proyer, Locustelle tachetée, Alouette des champs, Caille des blés, etc.), le Tarier des prés bénéficie des mesures agro-environnementales (MAE) souscrites par les exploitants locaux, qui permettent la mise en place de fauches tardives et de zones de défens pour la sauvegarde de l'avifaune de prairie. C'est également le cas avec la Mesure d'Urgence (MU). Or, jusqu'en 2017, l'évaluation de l'efficacité de ce dispositif s'appuyait avant tout sur les suivis ciblés sur le Rôle des Genêts (nombre de mâles chanteurs, estimation du succès de reproduction...) sans prendre en compte le statut d'autres espèces prairiales menacées et prioritaires en Région Centre Val de Loire comme le Tarier des prés. La MU a finalement été étendue à d'autres espèces, dont le Tarier des prés depuis 2017.



b) Justification scientifique du projet

En 2014, la LPO Anjou, animatrice du PNA Rôle des genêts et du site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines (BVA), met en œuvre un programme de baguage sur les populations nicheuses de Tarier des prés occupant un vaste réseau de prairies alluviales de plus de 4 500 ha au nord d'Angers (Maine-et-Loire). Dans ce cadre, le CPIE Touraine-Val de Loire a été sollicité afin de savoir s'il souhaitait décliner ce programme sur la vallée de la Vienne (ZPS accueillant également le Tarier des prés et situé à 65 km des BVA) en participant à l'effort général de capture et de suivi, de manière à bénéficier des résultats globaux du projet et à les interpréter localement dans le cadre de l'animation du dispositif agro-environnemental. Le CPIE s'est ensuite tourné vers M. Sylvain Courant, naturaliste indépendant et bagueur titulaire du MNHN pour coordonner localement le projet de suivi des Tariers du Val de Vienne dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Ce suivi est inclus dans la programmation des suivis scientifiques organisés sur la ZPS depuis 2014. Les premières années ont permis de définir la méthode de suivi la plus efficace et de baguer presque une cinquantaine d'individus locaux. Pour 2021, comme l'année précédente, le suivi a essentiellement consisté à renforcer l'effort d'observation des individus, et notamment ceux étant bagués en collectant un maximum de données par la lecture de bagues gravées afin de répondre aux objectifs initiaux :

- Localisation et dénombrement des couples nicheurs de Tarier des prés sur la ZPS,
- Prise en compte dans le positionnement des zones de défens liées aux MAE souscrites par les exploitants en zone prioritaire,
- Suivi des couples nicheurs et évaluation du succès de reproduction de la population locale (site source ou site puits ?),
- Utilisation des zones de défens après la fauche (rôle des zones refuges),
- Évolution de la population et tendances démographiques,
- Taux de survie, longévité, recrutement des individus,
- Dispersion interannuelle (philopatrie adultes/jeunes et mâles/femelles),

Zone d'étude et espèce cible

La zone d'étude est située au sein du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (FR), un vaste complexe prairial et bocager désigné en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux et reconnu d'intérêt majeur pour la conservation d'un cortège d'oiseaux prairiaux menacés en Europe. Le programme s'intéresse principalement à la population relictuelle de Tariers des prés localisée sur deux secteurs prairiaux dits « prioritaires » au sein de la ZPS, de part et d'autre de la Vienne en aval de Chinon : la Prée (180 ha de prairies de fauche) et la Canche (160 ha).

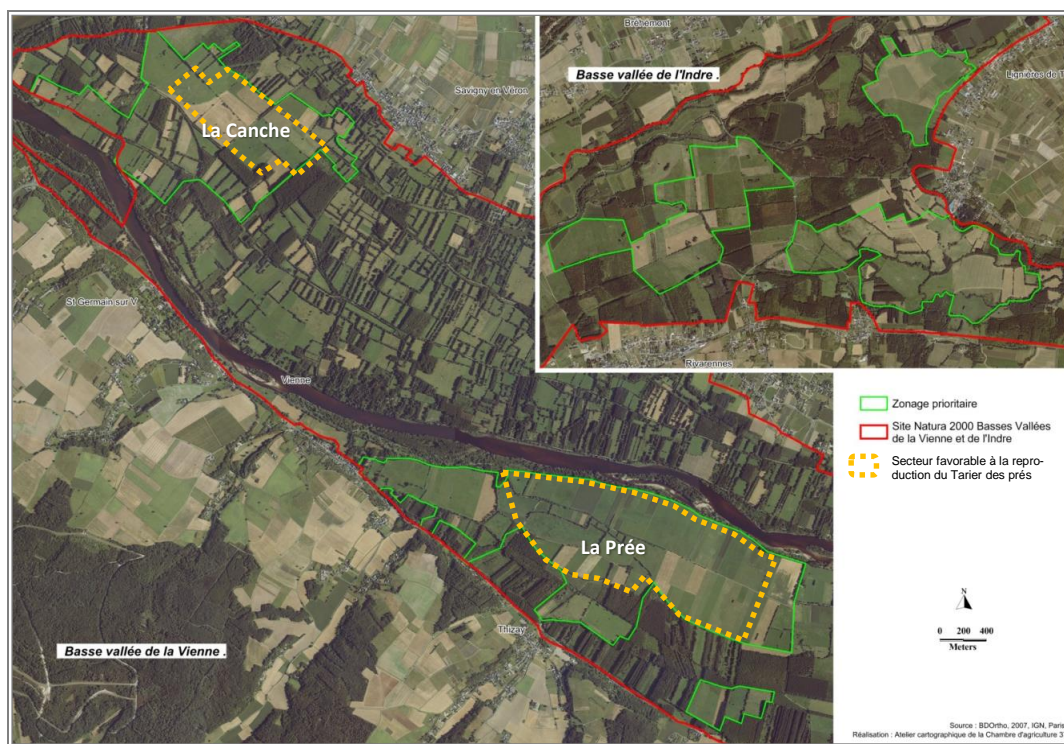


Figure 5 : Localisation des secteurs prairiaux favorables au Tarier des prés en Vallée de la Vienne

Matériel et méthode

Déroulement d'une session de lecture de bagues gravées

Le temps imparti au suivi du Tarier des prés sur la vallée de la Vienne a principalement consisté à rechercher les individus porteurs d'une bague gravée posée au cours des années précédentes. Ce suivi visuel est effectué en journée, de préférence le matin ou en soirée, durant la période d'activité maximale des individus nicheurs. Le premier individu de Tarier des prés a été observé le 12 avril 2021.

L'observateur prospecte en voiture les secteurs favorables où sont cantonnés les oiseaux, et effectue des séances d'observation depuis les routes et chemins bordant les prairiaux afin de repérer des individus porteurs d'une bague. Les bagues gravées sont lues à l'aide d'un appareil-photo ou d'une longue-vue si l'oiseau se trouve à une distance inférieure à 70 m, et la position de l'oiseau est reportée sur une carte puis géolocalisée sur une couche SIG créée à cet effet.

Cette méthode n'implique aucun dérangement supplémentaire des oiseaux, et est relativement fiable si l'observateur a connaissance au préalable des codes utilisés pour baguer les oiseaux locaux ou si des photos de l'oiseau bagué sont réalisées lors de l'observation.



Résultats

Contrôle des Tariers des prés bagués

Pour 2021 l'objectif est d'évaluer précisément la population de Tariers et leur cantonnement en essayant de lire le plus de bagues possible, suite à huit années de suivi de baguage successives.

On comptabilise au total **156 observations** réparties sur 29 sorties réalisées entre le 12 avril et le 15 juillet. 16 individus ont été observés au cours d'un même comptage le 28 avril et le 16 juin, entre la Prée et la Canche. Enfin, deux mâles bagués ont été repérés mais seul un individu avec la **bague RS** a été identifié avec certitude. L'autre individu serait probablement **bagué SS**, car il occupe le même territoire que l'année précédente

Date	Nombre d'individu observé	Bague lue
12/04/2021	1	-
15/04/2021	2	-
21/04/2021	10	-
28/04/2021	16	?
03/05/2021	4	-
05/05/2021	6	-
06/05/2021	3	-
07/05/2021	4	-
10/05/2021	1	-
11/05/2021	2	-
12/05/2021	6	?
17/05/2021	2	-
19/05/2021	10	-
20/05/2021	6	-
24/05/2021	3	-
26/05/2021	11	-
02/06/2021	5	-
04/06/2021	1	-
08/06/2021	2	-
09/06/2021	5	-
10/06/2021	3	-
16/06/2021	16	RS
21/06/2021	7	-
23/06/2021	1	-
25/06/2021	7	RS
26/06/2021	1	-
05/07/2021	3	-
07/07/2021	8	RS
15/07/2021	6	-

Figure 6 : Observation des Tariers des prés sur la Prée et la Canche 2021



Interprétation des données de suivi

a) Taille de la population locale

Au regard des comptages réguliers organisés tout au long de la saison de reproduction, la population nicheuse de la ZPS est estimée à 7 couples en 2021. Dans les prairies de la Canche, **2 couples** et un mâle chanteur isolé ont été observés.

En ce qui concerne la Prée, **5 couples** cantonnés dont 3 ayant réussi une nichée de 1, 2 et 3 jeunes qui ont été observés à partir du 16 juin. 3 mâles chanteurs isolés sont également identifiés sur le secteur de la Prée.

La présence de mâles chanteurs isolés sur la Prée et la Canche, nous montre qu'il y a un *sex-ratio* déséquilibré (également noté en 2018). Ce déséquilibre entre le nombre de mâles et de femelles est un indicateur nous informant de la mauvaise santé de la population des basses vallées de la Vienne.

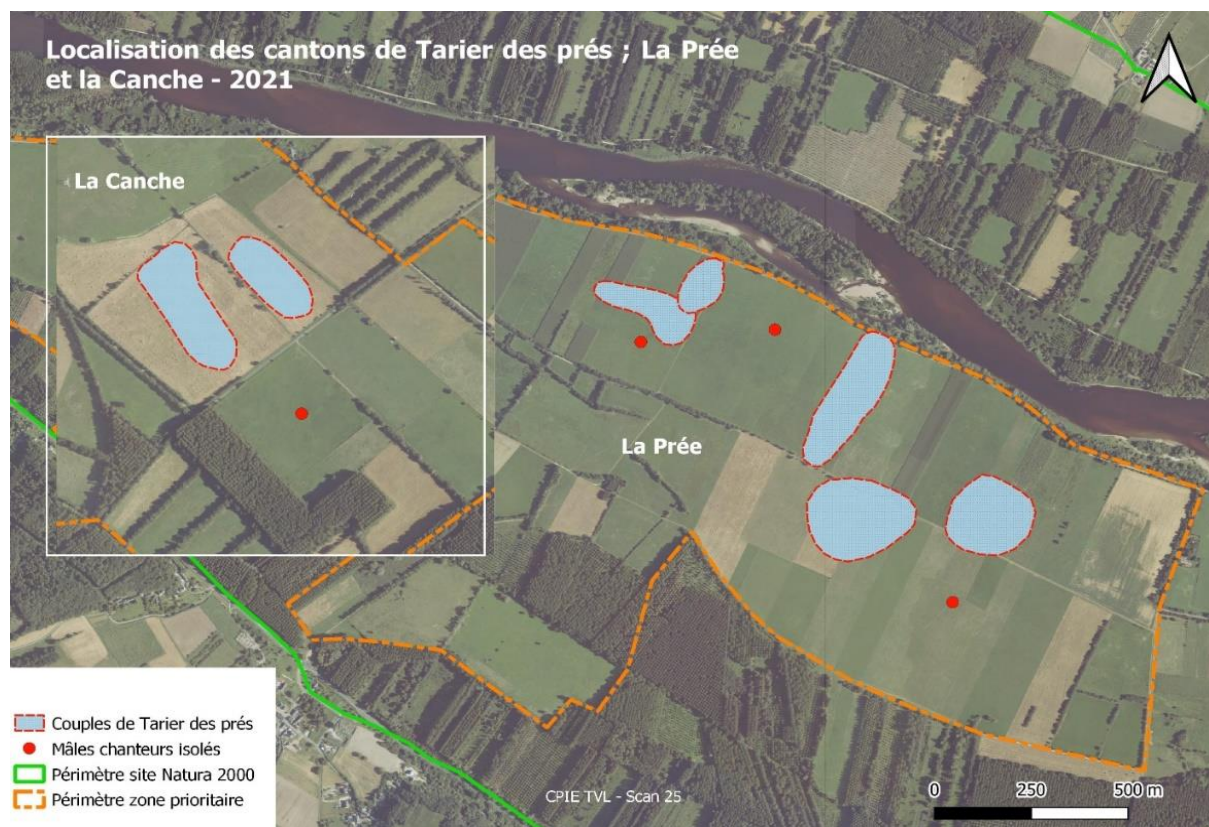


Figure 7 : Localisation des couples de Tariers des prés au cours de la saison 2021 sur le secteur de La Prée et de la Canche

Nous observons donc une diminution lente mais nette de la population de Tariers des prés, toujours très fragilisée par les fauches précoces et la disparition de leur habitat. **Depuis 2011, la population de Tarier des prés a été divisée par 6, passant de 41 couples en 2011 à 7 couples en 2021.**

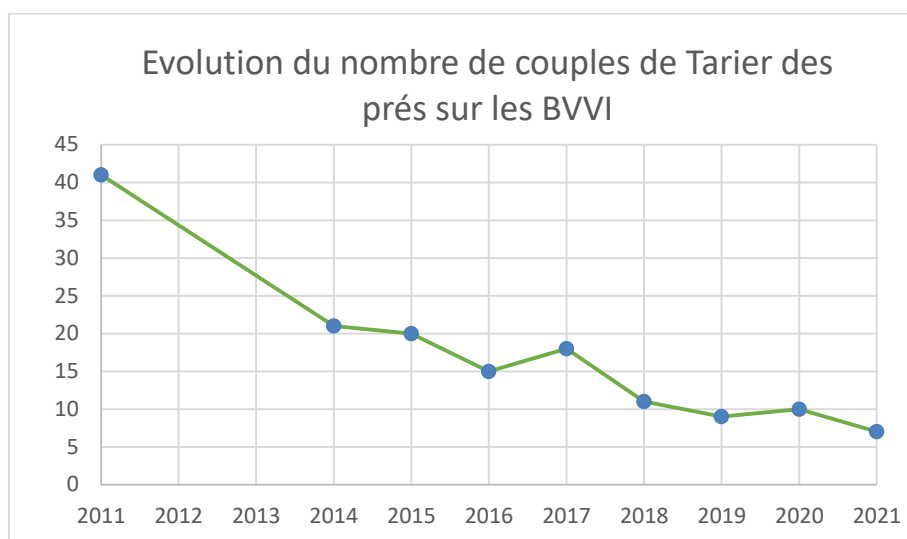


Figure 8 : Evolution de la population de Tariers des prés sur La Prée et La Canche depuis 2011

De plus, la population ne vit que sur une base de vieux individus et un faible taux de recrutement en jeunes individus. Ensuite, on remarque que la densité de couple/ha sur la Canche et la Prée diminue de manière générale, avec une très nette baisse sur la Canche pour cette année. Cette baisse est pour l'instant difficile à évaluer à l'heure actuelle. Les prochaines années d'observations permettront de définir si cette faible densité est ponctuelle ou non.

Tableau 1 : Densité de couple/ha de Tarier des prés sur la Canche et la Prée

Année	Nombre de couple sur la Canche	Nombre de couple sur la Prée	Surface (en ha) habitat favorable sur la Canche	Surface (en ha) habitat favorable sur la Prée	Densité couple/ha sur la Canche	Densité couple/ha sur la Prée
2011	10	31	56	176	0,18	0,18
2015	7	11			0,13	0,06
2016	6	9			0,11	0,05
2017	6	12			0,11	0,07
2018	4	7			0,07	0,04
2019	5	5			0,09	0,03
2021	2	5			0,04	0,03

b) Succès reproducteur et productivité des couples nicheurs

Pour 2021, seuls 4 couples avec des jeunes (sur les 7 recensés) ont été observés sur la Prée et la Canche. Les conditions météorologiques (température fraîche et pluviométrie importante) tout au long de la saison de reproduction ont largement retardé les fauches mais également retarder ou diminuer l'émergence des insectes, principale source de nourriture du Tarier des prés.

Ce manque de ressource a dû jouer dans la productivité en poussin car un couple a été observé avec un seul juvénile sur la Prée. Enfin, ce dernier paramètre est difficile à évaluer, mais la crue du 14 juillet n'a sans doute pas facilité l'élevage des jeunes tariers, voir provoquer la mortalité de toute la nichée, soit par destruction directe, soit par diminution de la ressource alimentaire.



c) Fidélité au site de reproduction

En 2021 sur l'ensemble des 156 observations, on dénombre deux individus bagués. Ce sont uniquement ces oiseaux bagués qui peuvent nous permettre d'estimer la fidélité au site de l'espèce. Comme déjà avéré en 2016, 2017, 2018 et 2019, les individus reproducteurs du val de Vienne démontrent une véritable philopatrie en revenant d'année en année nicher sur la ZPS.

En revanche le nombre de bagues lues diminue chaque année (11 en 2017, 3 en 2018, 2 en 2019, 2 en 2020 et 1 en 2021), ce qui s'avère normal puisque la grande majorité des oiseaux ont été bagués lors des premières années du programme (2014, 2015, 2016), et que les individus bagués disparaissent progressivement.

Le retour de deux oiseaux bagués atteste donc une fois encore de la fidélité des oiseaux au site, ce qui renforce l'idée que les mises en défens jouent un rôle essentiel. On remarque également que les zones occupées par l'espèce sont identiques d'année en année, malgré la baisse de la population.

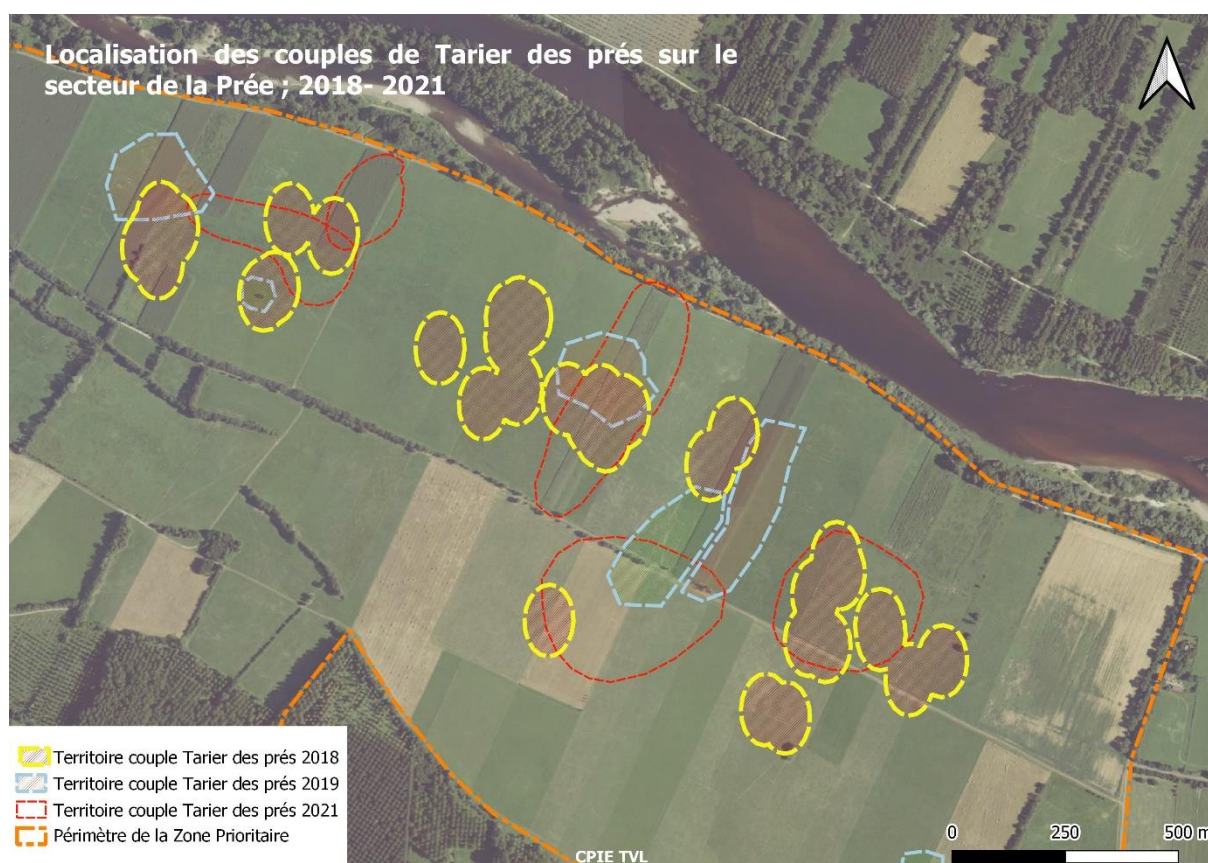


Figure 9 : Carte des territoire de Tarier des prés sur la Prée entre 2018 et 2021

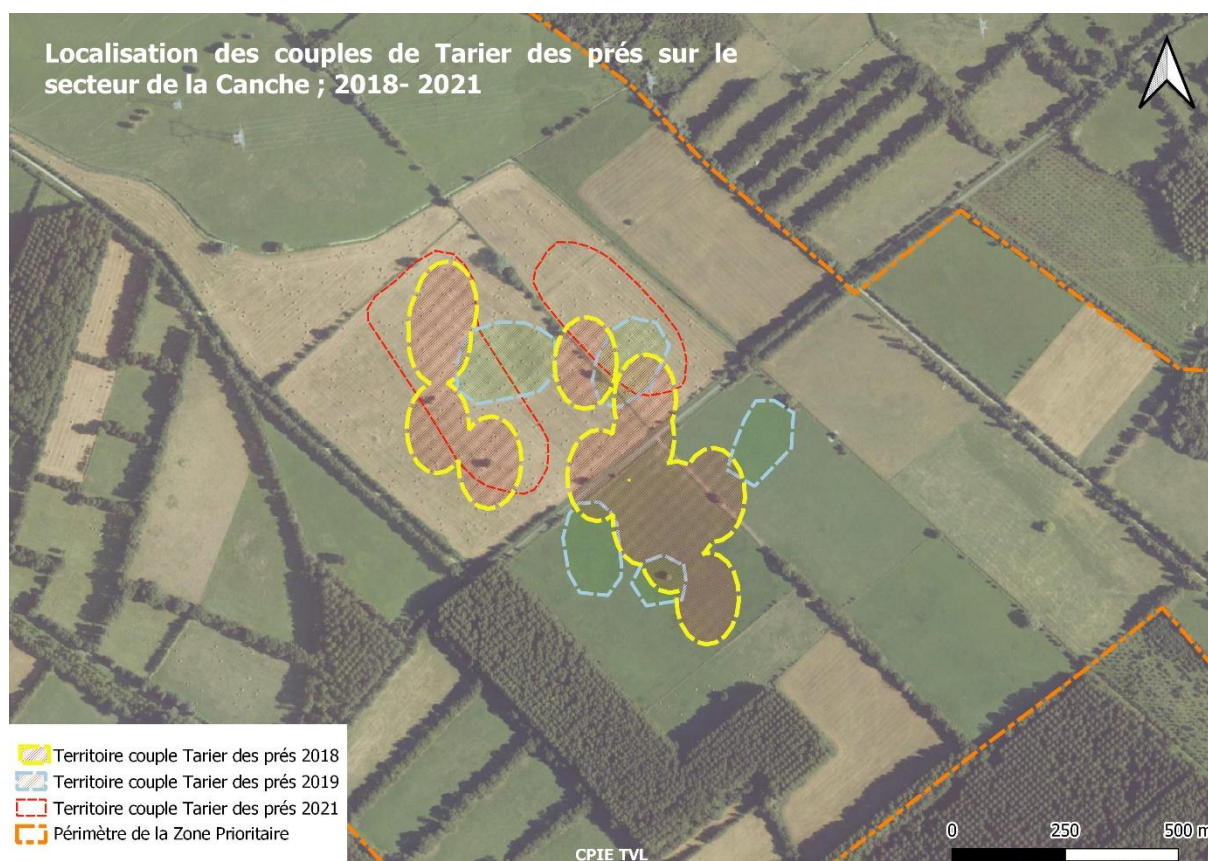


Figure 10 : Carte des territoire de Tarier des prés sur la Canche entre 2018 et 2021

d) Déplacements des individus au cours de la saison

Les lectures de bagues renseignent sur la mobilité des individus au cours de la saison de reproduction, et peuvent fournir de précieuses informations sur les déplacements des passereaux prairiaux lors des fauches.

Les contrôles d'oiseaux bagués réalisés au début de la saison montrent pour l'essentiel une territorialité importante des mâles, qui restent cantonnés dans un espace relativement restreint au sein duquel ils multiplient les déplacements en chantant et en poursuivant d'éventuels rivaux. C'est le cas du mâle RS dont les limites de territoire ont été bien définies grâce aux nombreux suivis. Cette observation était également avérée les années précédentes.

Les parcelles sur lesquelles se cantonnait l'individu RS ont été fauchées entre 5 juillet et le 4 août. Il a été observé sur son territoire après la fauche du 5 juillet. Malgré la crue du 14 juillet et des conditions météorologiques peu favorables aux fauches, le couple a pu mener à bien sa nichée, sans avoir à se déplacer sur des zones mises en défens.

e) Informations sur la longévité

Le tableau suivant synthétise les données de longévité et d'observations de Tariers bagués sur le secteur, et ce depuis 2014. Sans surprise, nous ne retrouvons plus d'individus bagués en 2014 et 2015, ces oiseaux-là étant probablement disparus. En revanche l'individu SS, alors âgé d'un an ou plus lors de son baguage en 2016, est cette année âgé de 5 ans ou plus, ce qui correspond à l'espérance de vie de l'espèce.



Tableau 2 : Longévité des individus bagués sur le site depuis 2014

bague	date baguage	date du dernier contrôle	Age au moment du contrôle	Nombre de jours
FE	16/06/2014	02/07/2014	1A+	16
FH	26/06/2014	16/07/2014	1A	20
KB	15/06/2015	24/06/2015	1A+	9
KD	16/06/2015	19/06/2015	1A+	3
KE	19/06/2015	22/06/2015	1A	3
KK	22/06/2015	21/07/2015	1A	29
KS	25/06/2015	09/07/2015	1A+	14
KU	02/07/2015	21/07/2015	1A	19
SN	21/07/2015	29/07/2015	1A	8
KM	24/06/2015	22/04/2016	1A+	303
KB	15/06/2015	22/04/2016	2A+	312
KT	02/07/2015	24/05/2016	1A+	327
KJ	09/07/2015	04/08/2016	1A+	392
FE	16/06/2014	31/05/2017	4A+	1080
FM	02/07/2014	08/06/2017	3A	1072
FX	31/07/2014	05/05/2017	3A	1009
KB	15/06/2015	28/04/2017	3A+	683
KP	24/06/2015	28/04/2017	3A+	674
KM	24/06/2015	28/04/2017	3A+	674
KT	02/07/2015	31/05/2017	3A+	699
SS	17/05/2016	28/04/2017	2A+	346
SY	24/05/2016	12/06/2017	2A+	384
SX	21/07/2015	13/06/2017	2A	693
RS	15/05/2017	08/06/2017	1A+	24
KH	22/06/2015	16/05/2018	3A	1059
KP	24/06/2015	14/05/2018	4A+	1055
KM	24/06/2015	23/04/2018	4A+	1034
RS	15/05/2017	25/04/2019	3A+	710
RS	15/05/2017	04/05/2020	4A+	1450
SS	17/05/2016	25/06/2020	5A+	1468
RS	15/05/2017	07/07/2021	6A+	1880



Bilan du programme

Le programme de baguage s'est achevé en 2017, avec 48 individus bagués au total entre 2014 et 2017 (10+29+8+1). Le suivi de la population locale de Tarier des prés s'est poursuivi en 2021. Cette année est donc la huitième année de suivi du Tarier des prés depuis la mise en place du baguage en 2014. C'est **RS** qui a clôturé ce programme de baguage, et c'est lui que l'on retrouve, entre autres, cette année. Cette population isolée, installée de longue date dans le périmètre de la ZPS, fait l'objet d'un suivi fort, cette année encore, avec plus de 29 sessions de suivi.

Cependant, les informations qui peuvent être obtenues grâce aux bagues vont certainement s'amoindrir de plus en plus du fait du vieillissement des individus bagués et de leur disparition progressive. Le *sex-ratio* semble, comme en 2018, déséquilibré avec une proportion de mâles plus importante par rapport aux femelles.

Le succès de reproduction demeure très variable d'une saison à l'autre : il est fortement influencé par les conditions climatiques et par les dates de fauche plus ou moins précoces qui en découlent. En conditions normales, l'envol des premières nichées intervient en général vers le 5-10 juin mais s'étale jusqu'en juillet avec un pic probable autour du 15-20 juin, ce qui correspond à la date moyenne à laquelle la moitié des surfaces prairiales disponibles pour l'espèce sont déjà fauchées (Df50). Cette année, cette Df50 se situe autour du 13 juin avec un arrêt assez important des fauches, entre le 13 juin et le 13 juillet sur la Prée, avec seulement 3 ha fauchés. Concernant la Canche, la Df50 se situe autour du 28 juillet, date tardive liée aux mauvaises conditions météo et à la crue du 14 juillet.

Le suivi des oiseaux bagués confirme une fois encore la fidélité des oiseaux à leur site de reproduction d'une année à l'autre, avec parfois une année d'absence (ou en tout cas de non détection).



Figure 11 : Tarier des prés bagué RS, observé en 2021

Cette année, la MAEc de retard de fauche coïncide avec la date de fauche moyenne sur la ZPS. La mise en place de retard de fauche au 20 juin dans le cadre des mesures agro-environnementales a jusqu'à présent constitué une mesure intéressante pour préserver l'avifaune prairiale en permettant l'émancipation des nichées les plus précoces, mais ne peut à elle seule garantir la survie des oiseaux locaux. En effet, la période de mi-juin à mi-août est une étape importante dans le cycle biologique des Tariers des prés qui doivent trouver leur nourriture pour assurer à la fois le renouvellement des plumes de vol (cas des adultes) et la constitution de réserves adipeuses avant la migration, et dans certains cas, tenter une seconde nichée.

Le maintien de surfaces non fauchées et de couverts herbacés hauts à proximité des zones de reproduction est donc un élément indispensable pour la survie des oiseaux après les fauches. La création de « zones refuges » par le biais des mesures d'urgence et de mises en défens contractuelles, destinées à l'origine au Rôle des genêts, a également permis d'assurer ponctuellement la préservation de quelques nichées de Tariers.



Malgré la mise en place de ces mesures, on assiste à une extinction lente de l'espèce sur la Prée et la Canche. En effet, la population comptabilisait en 2011 une quarantaine de couples. La pérennité de ce petit noyau de Tarier des prés nicheurs est toujours plus menacée, avec un effritement continu de la taille de la population.

Ce constat s'applique malheureusement aussi à l'une des plus importantes populations de l'espèce en plaine, située dans le vaste ensemble de prairies alluviales des Basses Vallées Angevines à quelques dizaines de kilomètres du Val de Vienne, où un important déclin des oiseaux prairiaux est ressenti depuis plusieurs années, et confirmé notamment par les programmes de baguages menés sur place. Les facteurs avancés pour expliquer ce phénomène portent, comme pour le Râle, sur la multiplication récente des crues de printemps, et sur les effets pervers des retards de fauche qui entraînent une brutale accélération des surfaces fauchées après chaque date butoir.

Par ailleurs, l'ensemble des exploitants agricoles ne souscrivent pas de MAEc, et certaines fauches sont réalisées très précocement. Ce déclin s'observe globalement sur l'ensemble de la communauté des espèces nichant dans les prairies de fauche (Alouette des champs, Bruant proyer, Bergeronnette printanière, Tarier des prés, Caille des blés, Râle des genêts), comme en témoigne le suivi réalisé en 2021, et pas spécifiquement sur les espèces strictement migratrices soumises par définition à des facteurs de mortalité importants (prédation, prélèvements, mauvaises conditions climatiques etc.) inhérents aux grands déplacements annuels qu'entreprennent ces oiseaux.

Face à ce constat, on ne peut qu'inciter les animateurs du dispositif agro-environnemental à :

- Maintenir, *a minima*, la même présence sur le site pour affiner la localisation des couples nicheurs d'espèces prairiales au statut critique (Râle des genêts, Tarier des prés, Courlis cendré), comme cette année,
- Positionner en priorité les ilots de mise en défens au sein des secteurs prairiaux occupés par ces espèces sensibles (et pas uniquement le Râle), en regroupant au maximum les surfaces de défens de manière à créer des défens d'une superficie convenable (1 à 2 hectares minimum idéalement),
- Poursuivre la sensibilisation des exploitants pour lutter contre le mitage progressif des ensembles prairiaux sous l'effet de la mise en culture des prairies de fauche,
- Favoriser la conversion des parcelles cultivées en prairies permanentes,
- Réfléchir à de nouveaux dispositifs pour enrayer cette baisse.
- Augmenter les surfaces d'herbes restant sur pied fin août



III - SUIVI DU COURLIS CENDRE EN VALLEE DE LA VIENNE

Le Courlis commence sa période de reproduction plus tôt que les espèces précédentes. La période nuptiale débute généralement dès le mois de février. Entre 3 et 5 oeufs sont pondus lors des nichées de mi-avril. La période de couvaison dure près d'un mois et il faudra une trentaine de jours pour que les petits soient volants. Les menaces qui pèsent sur les Courlis sont les mêmes que pour le Râle des genêts et les Tariers des prés sur le site. Cependant, l'espèce a l'avantage de se reproduire plus tôt dans l'année et diminue donc les risques de mortalité des poussins lors des fauches.

Les observations des Courlis cendrés ont été moins fréquentes que celles des Tariers des prés. Au début de la saison, en avril, jusqu'à quatre Courlis ont pu être observés. Cela présageait la présence de deux couples. Seulement, après quelques semaines, un seul couple semblait s'être réellement installé sur la Prée. Aucun Courlis n'a été contacté dans les prairies de la Canche, comme les années précédentes.

Sur la Prée, les zones de nourrissage ont principalement été définies par les prospections diurnes. Quant à la zone probable de nidification elle a été déterminée par les prospections nocturnes. Lorsque la repasse était diffusée près du canton, un Courlis répondait souvent par des cris d'alerte. Une famille a finalement été observée sur cette zone le 16 juin, **comprenant un adulte et trois juvéniles**.

En 2018 et 2019, 1 à 2 couples avaient été contactés et 1 couple l'année dernière était compté. Les effectifs se maintiennent avec la présence d'au moins un couple en 2021.

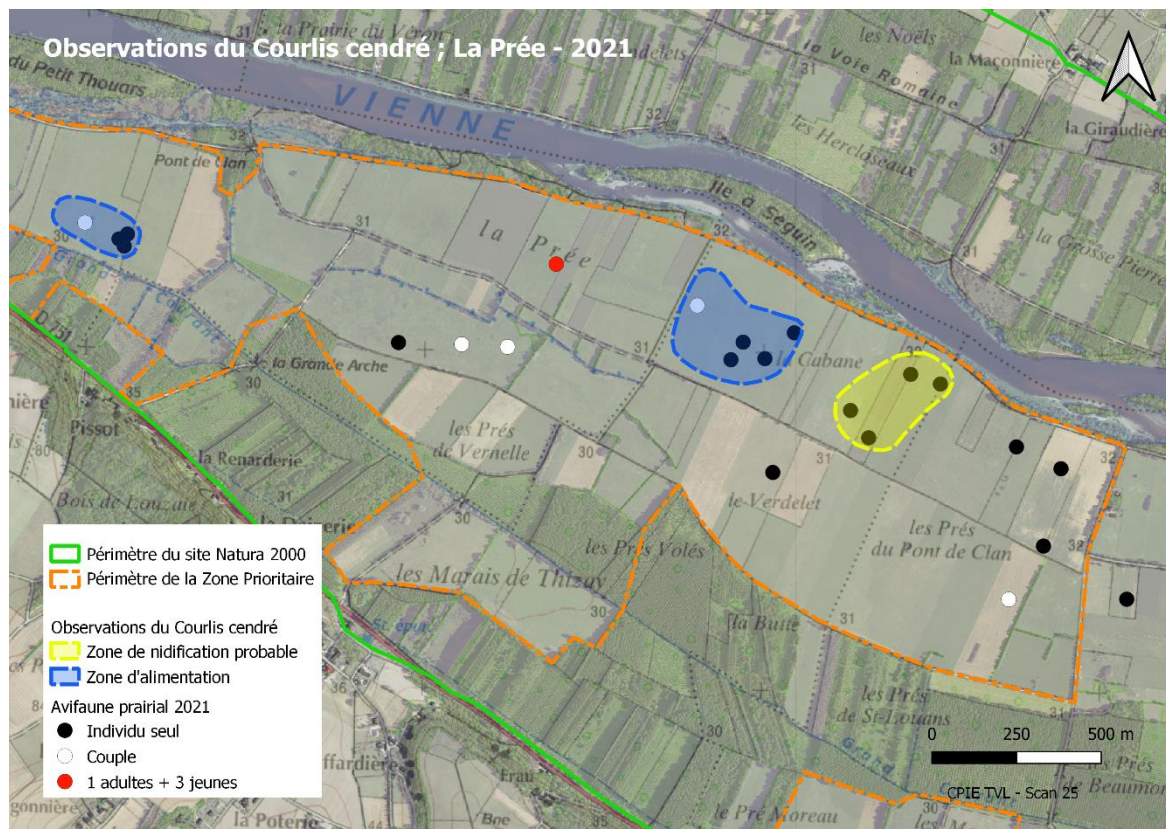


Figure 12: Localisation de la zone de nidification du Courlis cendré sur la Prée



IV- ETAT DES POPULATIONS D'OISEAUX PRAIRIAUX EN VALLEE DE LA VIENNE

En 2011, un suivi des populations d'oiseaux prairiaux a été organisé pour étudier l'évolution des effectifs au sein du site Natura 2000. Ceci dans le but d'établir leur tendance et de suivre leur répartition spatiale sur les deux zones prioritaires du Val de Vienne : la Prée et la Canche. Ce suivi concernait les **espèces d'oiseaux considérées d'intérêt patrimonial car fortement inféodées aux prairies naturelles et mentionnées comme telles dans le DOCOB**.

Un graphique d'évolution des populations de ces espèces a été réalisé grâce au suivi de 2011 du CPIE et aux données d'anciens stagiaires sur le thème du Rôle des genêts et autres oiseaux prairiaux.

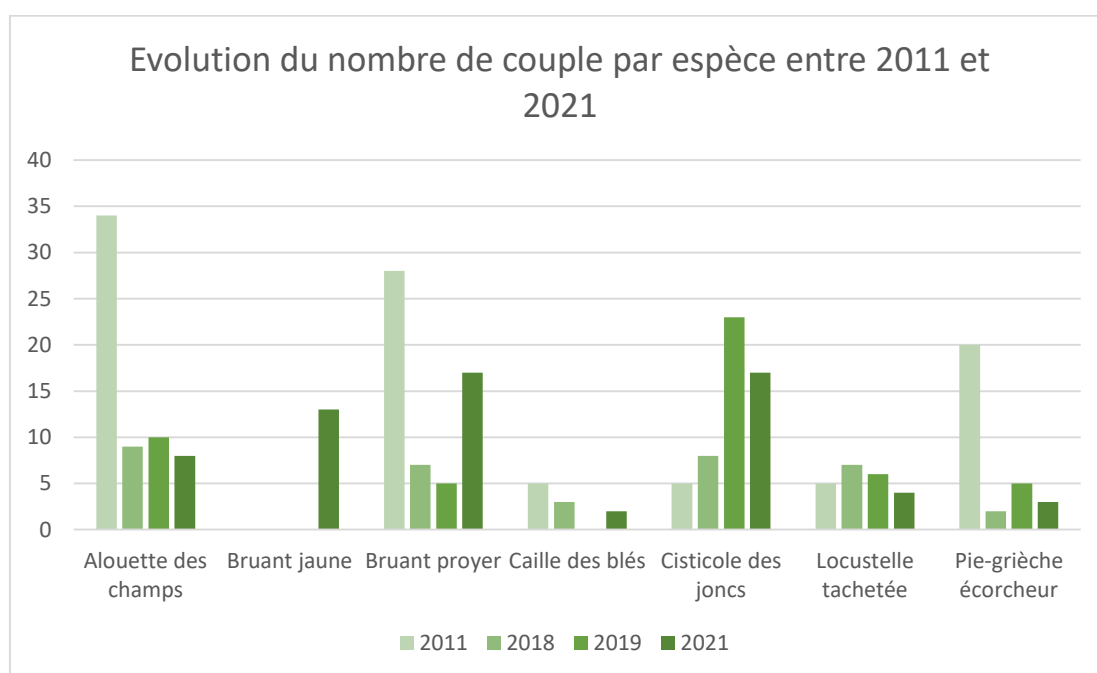


Figure 13 : Graphique d'évolutions des populations des passereaux inféodés aux prairies sur la Vallée de la Vienne

Entre 2011 et 2021, on note une nette diminution du nombre de couple pour l'Alouette des Champs, le Bruant proyer et la Pie-grièche écorcheur. Le Bruant proyer a malgré tout triplé ses effectifs depuis 2019, avec 4 couples sur la Canche et 13 sur la Prée. Il est possible que cette augmentation soit due à l'attention portée sur l'espèce lors des prospections de cette année. Il est aussi possible que l'espèce ait simplement connu une très bonne année pour différentes raisons.

Aucune donnée n'a pu être récoltée pour le Bruant jaune sur les années passées. Il est donc difficile de donner une tendance à ses effectifs.

La Caille des blés n'a jamais été comptée en très grand effectif. Elle vit habituellement dans les champs de céréales. Il est donc possible qu'elle trouve de meilleurs habitats autour des zones prioritaires.



La Cisticole des joncs fait partie des espèces dont les effectifs ont augmenté sur le site, malgré une certaine baisse entre 2019 et 2021. Cette espèce est sûrement celle qui se reproduit le plus efficacement sur le site. La première ponte débute dès la fin du mois de mars et deux autres peuvent avoir lieu en juin et en août.

D'ailleurs, les premiers jeunes peuvent eux-mêmes se reproduire lors de leur première année. Cette stratégie de reproduction lui permet d'accroître ses effectifs, ou du moins de les maintenir correctement. Cela offre en effet aux reproducteurs tardifs de s'implanter dans les dernières zones d'herbes sur pieds, leur assurant une certaine tranquillité jusqu'à fin août.

Malgré des nids construits au sol, les effectifs de la Locustelle tachetée sont plutôt stables. Deux pontes ont généralement lieu chaque année, une en mai et l'autre en juillet. Les périodes de nidifications de la Locustelle sont un avantage car elles se trouvent souvent à cheval entre deux périodes de fauches. Sur le site, les observations se font peu fréquentes mais les individus sont très fidèles à leurs parcelles.

Pour la Pie-grièche écorcheur, deux mâles ont été observés à la Prée à deux endroits différents ce qui nous laisse présager la présence d'un minimum de deux couples. Au niveau de la Canche un couple a été vu en périphérie du site. Il y a peu d'indices de nidification mais leur présence nous permet de croire en de potentielles nichées. Cet oiseau est très farouche, il n'est donc pas certain que tous les couples aient été correctement détectés.

V - SUIVI DES OISEAUX MIGRATEURS ET HIVERNANTS

La désignation des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre en Zone de Protection Spéciale (ZPS) repose également sur l'attractivité du site pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs, hivernants ou estivaux reconnus d'intérêt communautaire en Europe.

En début de printemps et hors période de chasse, l'inondation des vastes ensembles prairiaux est favorable au stationnement de plusieurs espèces d'Anatidés, d'Ardéidés, de Limicoles et de Rapaces listés à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Les travaux scientifiques menés par le CPIE sur la ZPS ont donné lieu à plusieurs observations d'oiseaux patrimoniaux (dont la liste et la localisation à la page suivante), ce qui confirme l'attractivité du site et l'intérêt de cet ensemble prairial en Touraine pour l'avifaune patrimoniale.

C'est au moment des suivis de fauches que le plus d'individus ont été observés. En effet, la plupart étaient soit dérangés par les fauches, soit venaient observer la fenaison afin de glaner quelques sauterelles et micromammifères mis à découvert des suites des fauches. Concernant le Courlis cendré, l'espèce est observée nicheuse une nouvelle fois cette année, avec un couple.



Tableau 3 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur la ZPS en 2021

Espèce	Statut Directive	La Prée	La Canche
Aigrette garzette, <i>Egretta garzetta</i>	Ann. I DO		X
Alouette des champs, <i>Alauda arvensis</i>	-	X	X
Bergeronnette printanière, <i>Motacilla flava</i>		X	
Pipit des arbres, <i>Anthus trivialis</i>	-	X	X
Héron cendré, <i>Ardea cinerea</i>	-	X	X
Héron garde-boeufs, <i>Bubulcus ibis</i>	-	X	X
Héron pourpré, <i>Ardea purpurea</i>	Ann. I DO	X	
Oedicnème criard, <i>Burhinus oedicnemus</i>	Ann. I DO	X	
Buse variable, <i>Buteo buteo</i>	-	X	X
Busard cendré, <i>Circus pygargus</i>	Ann. I DO		X
Busard des roseaux, <i>Circus aeruginosus</i>	Ann. I DO	X	
Chardonneret élégant, <i>Carduelis carduelis</i>	-	X	X
Cigogne noire, <i>Ciconia nigra</i>	Ann. I DO	X	
Cisticole des joncs, <i>Cisticola juncidis</i>	-	X	X
Caille des blés, <i>Coturnix coturnix</i>		X	
Bruant proyer, <i>Emberiza calandra</i>	-	X	X
Bruant jaune, <i>Emberiza citrinella</i>	-	X	X
Bruant des roseaux, <i>Emberiza schoeniclus</i>	-		X
Faucon hobereau, <i>Falco subbuteo</i>	-	X	
Goéland Leucopnée, <i>Larus michaellis</i>		X	X
Hypolaïs polyglotte, <i>Hippolais polyglotta</i>	-	X	X
Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i>	Ann. I DO	X	
Linotte mélodieuse, <i>Linaria cannabina</i>	-	X	
Locustelle tachetée, <i>Locustella naevia</i>		X	X
Milan noir, <i>Milvus migrans</i>	Ann. I DO	X	X
Mouette rieuse, <i>Chroicocephalus ridibundus</i>			X
Courlis cendré, <i>Numenius arquata</i>		X	
Bihoreau gris, <i>Nycticorax nycticorax</i>	Ann. I DO		X
Pic-vert, <i>Picus viridis</i>	-	X	X
Pic épeiche, <i>Dendrocopos major</i>		X	X
Tarier des prés, <i>Saxicola rubetra</i>	-	X	X
Tarier pâtre, <i>Saxicola rubicola</i>	-	X	X
Fauvette grisette, <i>Sylvia communis</i>	-	X	X
Fauvette à tête noire, <i>Sylvia atricapilla</i>		X	X
Fauvette des jardins, <i>Sylvia borin</i>		X	X
Vanneau huppé, <i>Vanellus vanellus</i>		X	

Légende : Ann. I DO : Espèce protégée en Europe, inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et justifiant la désignation de Zone de Protection Spéciale (ZPS)



VI - SUIVI DES PRATIQUES AGRICOLES

Animation du dispositif agro-environnemental

a) Démarchage et rencontre des exploitants locaux

Au cours de la saison d'animation 2020-2021, le CPIE a assuré une mission d'assistance scientifique et technique auprès des exploitants locaux. L'association a contacté les agriculteurs exploitant les parcelles prairiales en zones prioritaires pour leur proposer MAEc les plus adaptées à la situation des parcelles, aux contraintes de leur exploitation et à la préservation locale du Rôle des genêts et du cortège d'oiseaux prairiaux. Dans la limite des disponibilités de chacun, cette sensibilisation donne lieu à une rencontre individuelle avec les acteurs du monde agricole, ce qui permet généralement d'installer un climat de confiance et un dialogue constructif en facilitant ainsi la réussite du dispositif agro-environnemental sur le site Natura 2000.

b) Elaboration des diagnostics environnementaux

La contractualisation MAEc CE-VI37-HE01 et CE-VI37-HE02 au sein des zones prioritaires des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre est conditionnée par la réalisation d'un diagnostic environnemental annuel réalisé par le CPIE. Ce diagnostic contient *a minima* les éléments de contexte spécifiques au site Natura 2000 des BVVI, ainsi qu'une carte des contacts 2021 de Rôle des genêts et du Courlis cendré, une carte des parcelles engagées par l'exploitant et une analyse des enjeux environnementaux identifiés sur les parcelles contractualisées.

Les diagnostics d'engagement et les renouvellements de diagnostics élaborés en 2021 ont été réalisés pour le compte de 14 exploitants.

Tableau 4 : Liste des MAEc éligibles sur la zone Natura 2000 de BVVI au 1^{er} juin 2021

Localisation	Code mesure et territoire	Nom de la mesure	Indemnisation
Prairies	CE-37VI-HE01* Zonage prioritaire	Gestion extensive des prairies inondables avec mise en défens de 20%	National + Europe 178,84 €/ha/an
Prairies	CE-37VI-HE02* Zonage prioritaire	Gestion extensive des prairies inondables avec mise en défens de 20% et retard de fauche au 20 juin	National + Europe 275,52 €/ha/an
Prairies	CE-37VI-HE03 Tout le territoire	Gestion extensive des prairies inondables avec retard de fauche au 1 ^{er} juillet	National + Europe 321,90 €/ha/an
Prairies	CE-37VI-HE04 Tout le territoire	Gestion extensive des prairies inondables avec retard de fauche au 14 juillet	National + Europe 372,90 €/ha/an
Prairies	CE-37VI-HE05 Hors zonage prioritaire	Gestion extensive des prairies inondables avec mise en défens de 20%	National + Europe 232,90 €/ha/an
Prairies	CE-37VI-HE06 Hors zonage prioritaire	Gestion extensive	National + Europe 150,04 €/ha/an
Autre couvert	CE-37VI-HE07 Tout le territoire	Conversion de terres arables en prairies extensive	National + Europe 406,04 €/ha/an
Autre couvert	CE-37VI-HE08 Tout le territoire	Mise en place et entretien de couverts environnementaux favorables aux oiseaux des prairies	National + Europe 560,02 €/ha/an

Avec un * : Mesure soumise à la réalisation d'un diagnostic annuel des parcelles engagées (MAEc prairies avec mise en défens)



c) Positionnement des zones de mises en défens

En cas de souscription aux mesures nécessitant une mise en défens d'une partie des surfaces prairiales engagées (MAEc de mise en défens souscrite en 2016 et 2017, ou reconduite pour un an en 2021), le CPIE procède avec l'exploitant concerné à la définition de l'emplacement des zones de mises en défens de manière à positionner ces secteurs non fauchés à proximité des cantons de Râles des genêts identifiés au préalable.

Ces zones refuges présentent un intérêt incontestable pour la survie des nichées de Râles et pour la faune de plaine car elles permettent de maintenir un couvert herbacé et de fournir une zone d'alimentation après la saison de fauche. En effet, sans ces mesures, l'ensemble des zones prioritaires serait fauché ou pâturée et broyé dès le mois de juin en moyenne. En revanche, leur positionnement est très aléatoire au sein du site, d'une part car l'ensemble des zones prioritaire n'est pas engagé, d'autre part du fait du positionnement éclaté des parcelles de chaque exploitant ayant engagé des MAEc, et enfin, de par la qualité et la quantité de foin différents selon les zones (plus ou moins proches de la Vienne, plus ou moins séchantes, etc.) et du besoin des agriculteurs. Cela peut conduire à un morcellement des îlots en défens : **plus le nombre de parcelles engagées devient important et plus il sera possible de mutualiser les surfaces en défens pour créer des zones cohérentes de refuge et de taille suffisante.**

En 2021, c'est presque 48 hectares de défens qui ont été positionnés sur les zones prioritaires du Val de Vienne et de l'Indre (en combinant les surfaces liées aux MAEc souscrites en 2016, 2017 et 2021). Leur effet direct sur la survie de l'avifaune prairiale est difficile à évaluer, puisque les observateurs ne cherchent pas à rentrer dans les parcelles et le suivi des jeunes de toutes les espèces est chronophage. De plus cette année aucune écoute nocturne n'a permis de détecter de Râle suite aux fauches, mais lors des années précédentes des écoutes réalisées après les fauches ont permis d'identifier des Râles dans les zones de défens, et laissent penser que les MAE sont fonctionnelles et permettent la survie des espèces prairiales une fois la fenaison réalisée.

Jumelées à mesure de maintien d'un couvert favorable à l'avifaune prairiale, ces MAEC de défens semble adaptés et pertinentes. Des suivis sur le Tariers des prés tendent également à étudier cet aspect. A noter également que les MAEc qui entraînent un retard de fauche au 1er juillet ou au 14 juillet permettent elles aussi de maintenir un couvert favorable aux oiseaux plus longtemps, et facilite l'émancipation des jeunes. Les défens ont été placés selon les positions connues de Râles et de Tariers et les besoins de foins des exploitants.

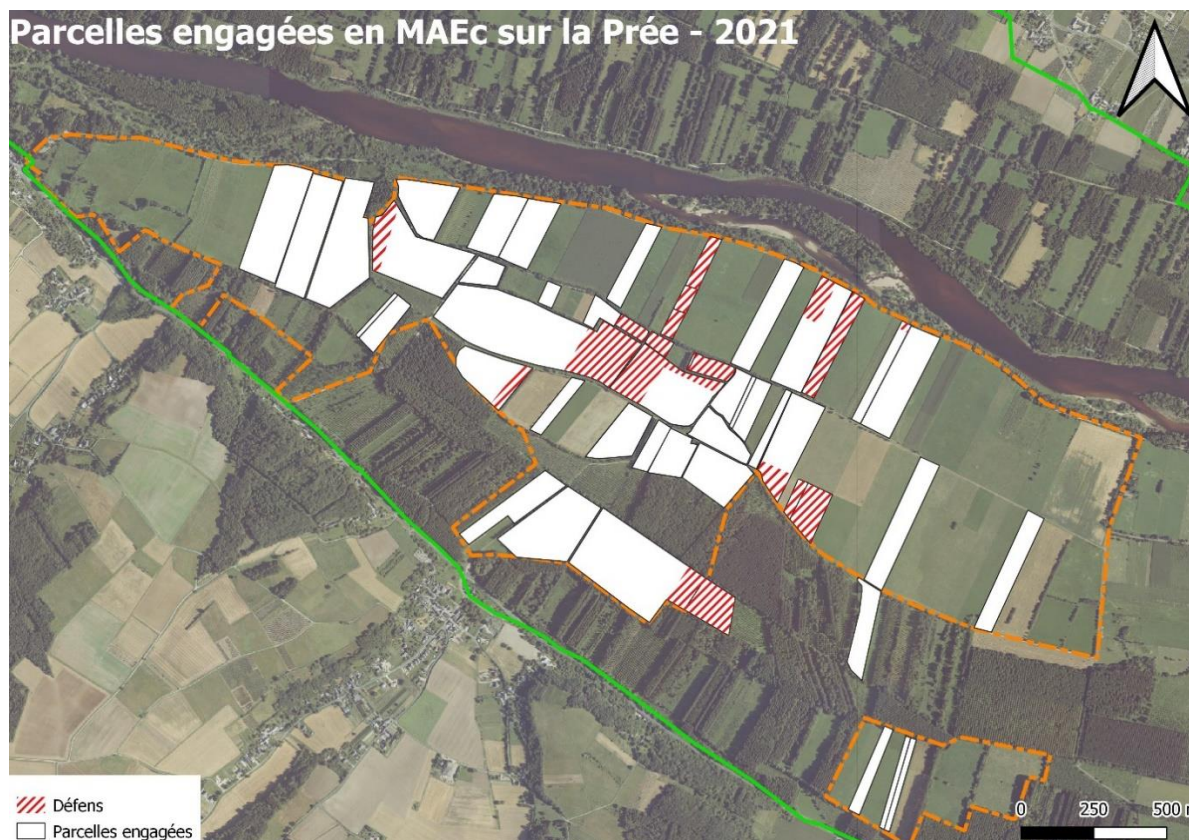


Figure 14 : Localisation des parcelles engagées en MAEc et zones de mise en défens sur La Prée

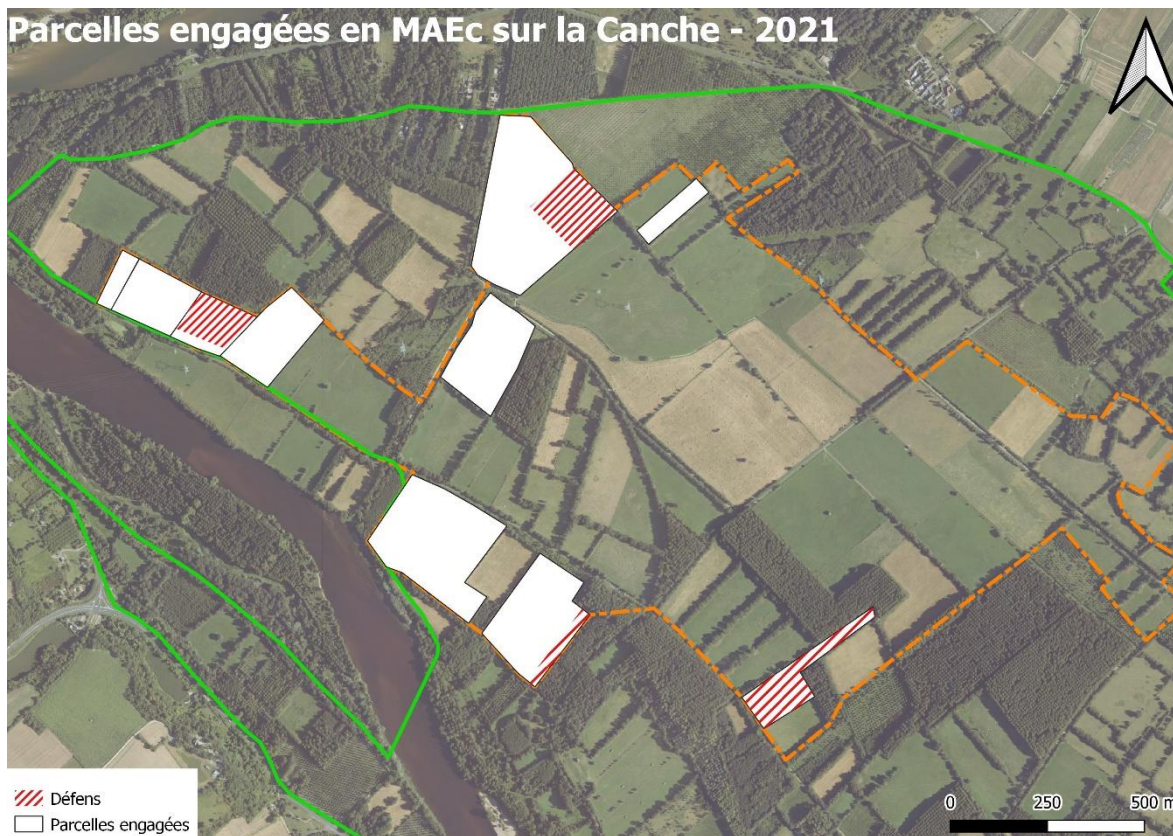


Figure 15 : Localisation des parcelles engagées en MAEc et zones de mise en défens sur La Canche



Suivi de la fenaison

Le CPIE effectue également le suivi de la fenaison en vallée de la Vienne afin d'observer l'évolution des pratiques de fauches sur deux secteurs prioritaires de la ZPS. Le protocole de suivi consiste à rechercher les parcelles fauchées à intervalle régulier (un passage tous les 3 jours environ) sur l'ensemble des deux zones d'étude et de cartographier l'évolution de la cinétique de fenaison en calculant la surface de prairies fauchées à chaque passage. Ainsi, de mi-mai à mi-juillet, les parcelles fauchées sont localisées sur un fond de carte photo-satellite comportant le parcellaire cadastral, puis digitalisées sous SIG. Le retard ou l'avancement de la période de fauche d'année en année est estimé en évaluant la période où 50% de la surface en prairie est fauchée sur chacune des deux zones prioritaires : cette date est appelée Df50.

En 2021 le suivi de la fenaison révèle une concentration des fauches à la mi-juin, induite par une fenêtre météorologique favorable lors de cette semaine. La Df50 de la Prée est située au 13 juin, avec une nette pause jusqu'au 13 juillet à cause de pluies régulières. Pour la Canche, la Df50 en date du 28 juillet, est lié aux mauvaises conditions météo, couplées à la crue du 14 juillet. Certaines parcelles de ce secteur (notamment celles de l'Ecomusée) ont subi de plein fouet la crue, rendant inexploitable le foin. Ces parcelles n'étaient toujours pas fauchées après le 17 août.

- **La Prée : Df50 = 13 juin** (environ 163 ha de fauchés et relevés jusqu'au 17 août 2021)
- **La Canche : Df50 = 28 juillet** (environ 106 ha de fauchés et relevés jusqu'au 17 août 2021)

Enfin, de nombreuses parcelles ont été fauchées avec une barre d'effarouchement (au nombre de 3) sur l'ensemble des basses vallées. **Au total, 116 hectares** ont bénéficié de cet outil pour limiter la mortalité d'oiseaux, utilisé sur le Val de Vienne et sur le val de l'Indre (nouveau 2021 – Allard Frères).

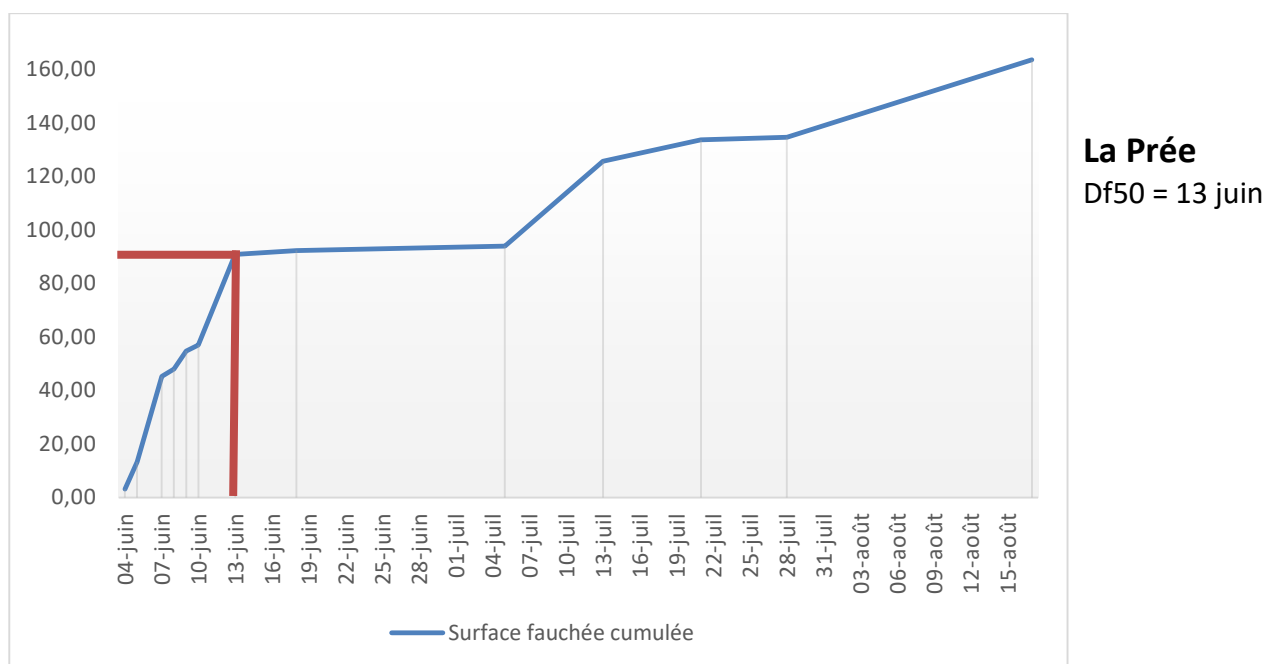


Figure 16 : Graphique de progression des surfaces fauchées (exemple de la Prée en 2021)

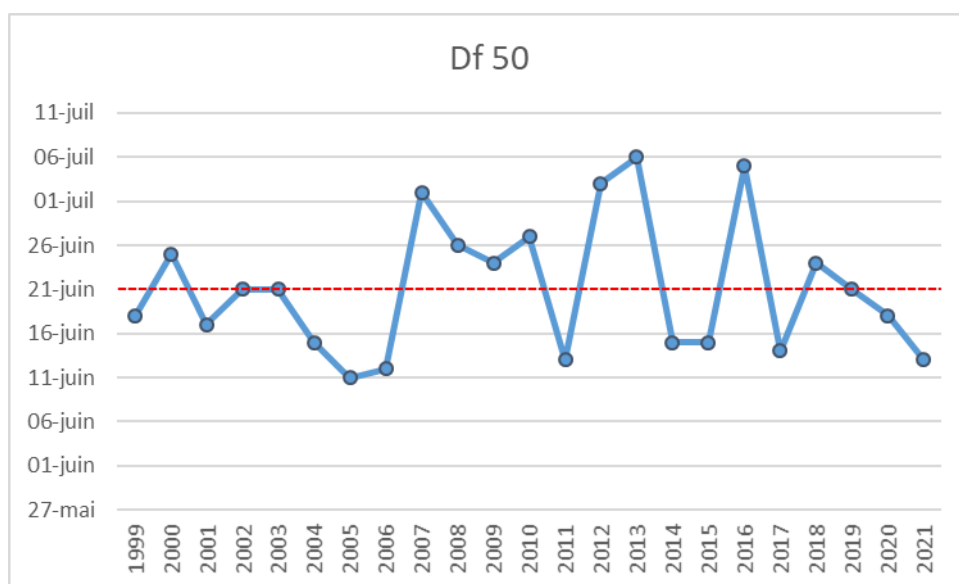


Figure 17 : Evolution de la DF50 depuis 22 ans

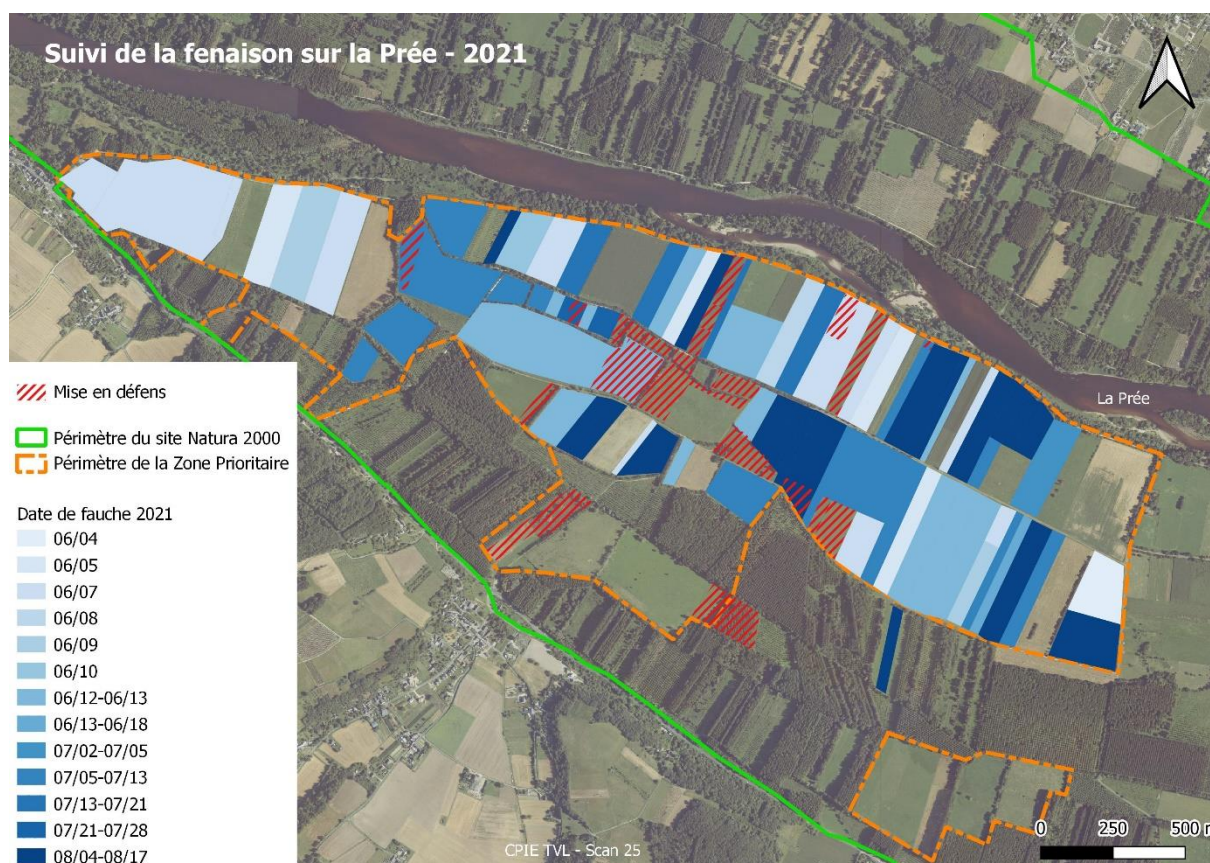


Figure 18 : Progression des parcelles fauchées sur La Prée en 2021

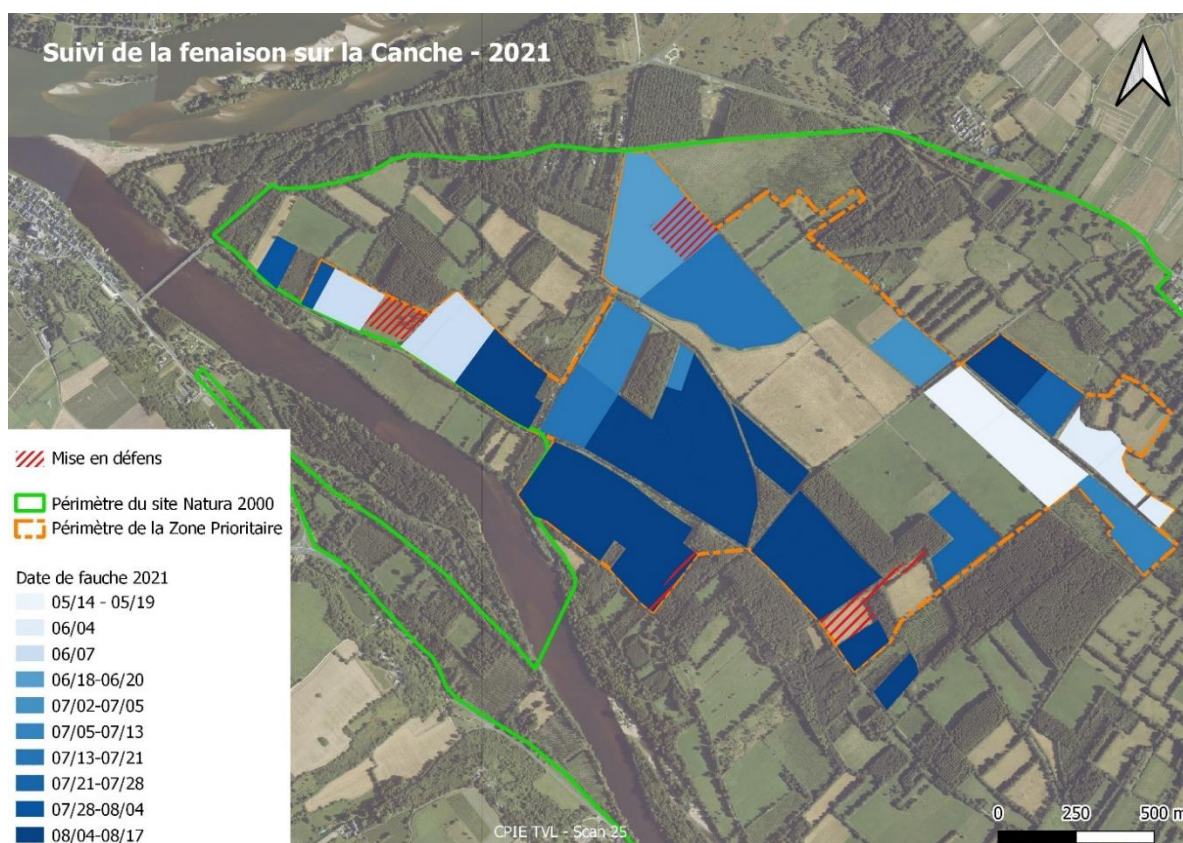


Figure 20 : Progression des parcelles fauchées sur La Canche en 2021

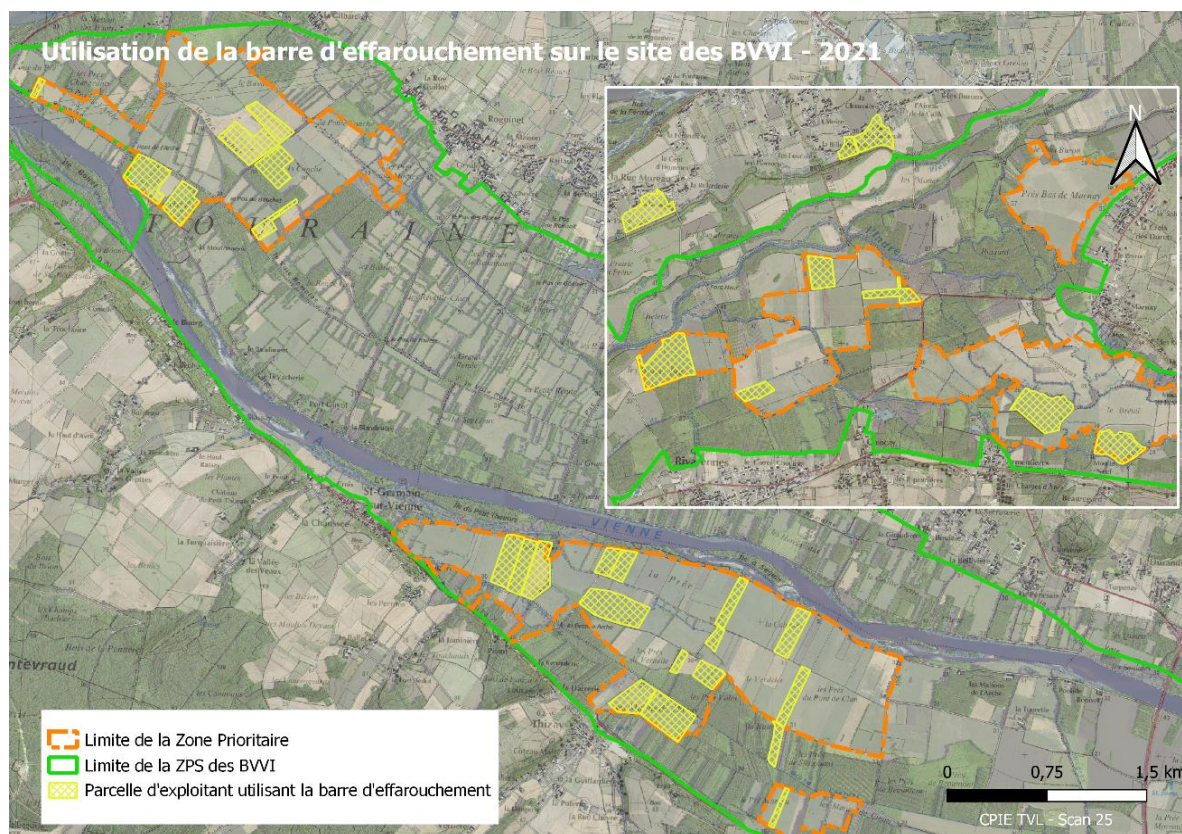


Figure 19 : Carte des parcelles fauchées avec une barre d'effarouchement



VII - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LISEA « MESURE D'URGENCE »

La « Mesure d'Urgence » est née des suites du premier appel à projets de la fondation LISEA, en 2013, et de la volonté du PNR Loire Anjou Touraine de proposer une mesure spécifique, complémentaire au dispositif existant. 2021 correspond à la neuvième année où cette mesure est mise en place. Celle-ci correspond à la possibilité de proposer l'achat du foin sur pied, à un exploitant dont la parcelle comporte un fort enjeu en termes d'avifaune patrimoniale (Râle des Genêts, Courlis Cendré, Tarier des prés sont les espèces cibles de cette mesure). L'indemnisation est volontairement plus élevée que la plupart des MAEc, pour être plus intéressante pour l'exploitant, qui laissera davantage de foin sur pied. Elle est proposée en cas d'urgence ou en complémentarité des MAEc (observations de Râle hors zone de défens, détection lors de fauche, pas de MAEc souscrites par l'exploitant...).

Après 5 années de financement LISEA et un an de financement *via* le CNPE d'Avoine, c'est à présent la DREAL Centre Val de Loire qui est en charge d'indemniser cette mesure, pour la troisième année consécutive. Près de 4,5 ha ont été engagés en mesure d'urgence pour 2021. Cela se décompose entre la parcelle de l'écomusée et un lot de parcelles exploitées par Luc Mahieu. Elles sont positionnées ainsi afin de favoriser les nichées de Tarier des prés mais également par rapport au potentiel contact de râle des Genêts sur le site au mois de mai 2021.

Tableau 5 : synthèse des engagements en Mesure d'Urgence 2021

Nom	Secteur Prioritaire concerné	Surface engagée en mesure d'urgence (ha)	Montant de la Mesure (MAE déduite)
Ecomusée du Véron (CCCVL)	La Canche	2	1000 €
Luc Mahieu	La Canche	2,43	433,47 €

Figure 21 : Localisation de la zone de défens découlant de la Mesure d'Urgence





VII - CONCLUSION

Les résultats de 2021 ont été très attendus après le retour du Râle des genêts en 2020. Malheureusement cette année signe **la deuxième année d'absence de reproduction de l'espèce après 2019**. Malgré quelques contacts d'individus chanteurs sur les BVVI, ces derniers semblaient être en halte migratoire. L'absence de l'espèce pour cette année, n'a pas permis de reconduire les actions de baguage acoustique ni de réaliser un survol avec un drone afin de détecter des nichées. Le sursaut de 2020 donnait un maigre espoir pour la conservation de l'espèce sur le site. Cependant, les fortes baisses observées sur les différents gros noyaux à l'échelle nationale, avec une contraction de l'aire de répartition vers l'Est, engendrent des facteurs défavorables pour un retour d'une population pérenne à moyen/long terme.

La population de Tarier des prés montre des signes de fatigue, avec une nette baisse du nombre de couples, notamment sur la Canche, ainsi qu'un nombre important de mâles célibataires. De plus, les conditions météorologiques du printemps (frais et pluvieux) n'ont pas été très favorables à l'avifaune prairiale de manière générale. Les populations continuent donc de décliner. Pourtant, des actions concrètes sont mises œuvre sur les Basses vallées de la Vienne et de l'Indre pour améliorer les conditions d'accueil des espèces.

Les îlots mis en défens grâce à la concertation avec les agriculteurs suite aux MAEc permettent aux à la faune en général - suite aux fauches de s'abriter dans des zones qui ne seront pas fauchées avant leur départ pour la migration. Les MAEc avec retard de fauche et/ou mise en défens de 20%, ainsi que la Mesure d'Urgence sont des outils d'une importance capitale dans le maintien des populations d'oiseaux. Cependant, au vue du constat alarmant de l'état de conservation des espèces, ces mesures ne vont pas encore assez loin. Il faut être plus généraliste et protéger dès maintenant toutes les espèces, y compris celles n'étant pas encore « menacées » au même titre que le Râle des Genêts, et réfléchir à une limitation du dérangement indirect (fauche de parcelle voisine), finalement presque aussi impactant pour l'espèce que des fauches sur les parcelles où elle se trouve.

Pour conclure, le Râle des genêts est de nouveau absent en vallée de la Vienne cette année et son retour semble plus qu'incertain. Malgré cela quelques individus ont été contactés en 2021, non pas durant des écoutes nocturnes, mais tôt le matin.

D'après la bibliographie, on sait que les mâles ayant déjà une femelle, chantent davantage le jour que la nuit. Il semble donc pertinent de faire évoluer les méthodes de prospection à l'avenir. De plus, la mise en place **d'enregistreurs passifs** la nuit et/ou le jour permettrait après analyse de détecter des râles discrets nichant sur site.

Ensuite, ces enregistrements pourraient permettre d'évaluer le nombre de râle (ainsi que d'autres espèces discrètes, comme la Marouette ponctuée, inscrite dans le DOCOB) utilisant le site comme halte migratoire. Ces pistes méritent d'être explorées afin de s'assurer que tous les moyens aient été mis en œuvre pour la sauvegarde de cette espèce patrimoniale.

Plusieurs idées semblent émerger, et la connaissance générale de l'espèce évolue. La notion de protection sur des surfaces plus vastes de défens est une piste intéressante, notamment pour limiter le



dérangement indirect, mais sa réalisation sur le terrain est actuellement irréalisable, de par une adhésion morcelée des exploitants au dispositif MAEc. Par ailleurs, accroître les surfaces d'herbe sur pied jusqu'à fin août augmentera mécaniquement la ressource en nourriture, autre facteur à prendre en considération, en plus de la disponibilité en habitats favorables. Les années à venir vont être capitales pour la suite de l'animation, avec une nécessaire évolution à envisager dans la prise en compte des espèces sur le site.